

L'an deux mil dix-sept, le premier février à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M. Eric DURAND, Maire.

Nombre de conseillers Municipaux : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2017

Etaient présents : M. Eric DURAND, Maire.

M. Eddie BERCKER, Mme Charlotte DEBOSQUE, M. Joseph SANSONE, Mme Ariane FRUIT, M. Thomas DESMETTRE, Mme Sandrine DUCRET, M. Bernard DEKETELAERE, Mme Michèle DELSALLE, M. Benjamin HUS, Adjoint.

Mme Christiane DEVEIAENE, M. Hubert COUVREUR, Mme Marie-Joëlle WATINE, M. Christian MAUCONDUIT, Mmes Emmanuelle DUPREZ, Maryse DESTOBERE, Florence GOSSART, Fabienne BURLOT, M. Philippe-Hervé BLOUIN, Mmes Anne-Sophie TOULEMONDE, Marie CHAMPAULT, M. Pascal GHEYSENS, Mme Véronique HOSTI, MM. Sébastien GREC, Jérémie STELANDRE, Mme Florence PAQUENTIN, M. Romain KALLAS, Mme Germaine HERVEIN, M. Daniel COMPERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Oscar DURAND (pouvoir à M. STELANDRE), Mme Anne COLLOT (pouvoir à Mme HERVEIN).

Absents excusés : MM. Guy HALLE, Bruno DELEMARLE.

M. Romain KALLAS, désigné Secrétaire de séance, procède à l'appel.

M. le MAIRE : La séance est ouverte. Le procès-verbal de la dernière réunion attire-t-il remarques particulières ou des modifications de votre part ?

Le procès-verbal de la séance du 1er février 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède au compte-rendu des décisions suivantes :

24 Novembre 2016 – Décision d'**autorisation d'un emprunt auprès de la Banque Postale pour un montant de 3 000 000.00 d'euros pour le financement d'une ou des opérations d'investissement prévue(s) au budget 2016** pour une durée d'amortissement constant de 56 trimestres au taux d'intérêt annuel fixe de 0.84 %.

25 Novembre 2016 – Décision portant **marché public relatif aux travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public** avec la société DECOTTEGNE à Bondues pour un montant de 238 800.00 euros HT (286 560.00 euros TTC) à compter de la notification de l'ordre de service pour les trois périodes différentes des travaux.

10 Décembre 2016 – Décision portant **marché de nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments communaux** avec la société EUROPE SERVICES PROPLETE à Lille pour un montant annuel de 80 457.13 euros HT (96 548.55 euros TTC) à compter du 1^{er} Janvier 2017 pour une durée d'un an reconductible deux fois pour la même période.

10 Décembre 2016 – Décision portant **marché d'entretien des espaces verts et des plantations de la commune (lot n°1 entretien des espaces verts)** avec la société ID VERDE à Wambrechies pour un montant annuel de 83 773.53 euros HT (100 528.24 euros TTC) à compter du 1^{er} Janvier 2017 pour une durée de trois ans.

10 Décembre 2016 – Décision portant **marché d'entretien des espaces verts et des plantations de la commune (lot n°2 fleurissement)** avec la société BUIRETTE à Mouvaux pour un montant annuel de 42 097.35 euros HT (50 516.82 euros TTC) à compter du 1^{er} Janvier 2017 pour une durée de trois ans.

10 Décembre 2016 – Décision portant **marché d'entretien des espaces verts et des plantations de la commune (lot n°3 gestion différenciée du Parc du Hautmont)** avec la société NORENVERT à Mouchin pour un montant annuel de 38 933.31 euros HT (46 719.97 euros TTC) à compter du 1^{er} Janvier 2017 pour une durée de trois ans.

30 Décembre 2016 – Décision portant un **contrat d'assurance de la protection juridique pénale des agents territoriaux** avec le Cabinet MOUREY JOLY à Agneaux pour un montant prévisionnel de 374.59 euros TTC du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2017.

30 Décembre 2016 – Décision portant **contrat d'assurance de la flotte automobile** avec la SMACL à Niort pour un montant prévisionnel de 11 127.58 euros TTC du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017.

30 Décembre 2016 – Décision portant **contrat d'assurance incendie divers dommages aux biens** avec la SMACL à Niort pour un montant prévisionnel de 14 033.62 euros TTC du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017.

30 Décembre 2016 – Décision portant **contrat d'assurance responsabilité civile** avec la SMACL à Niort pour un montant prévisionnel de 6 187.24 euros TTC du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017.

30 Décembre 2016 – Décision portant **contrat d'assurance des risques statutaires des agents territoriaux** avec GRAS SAVOYE NORD à Euralille pour un montant prévisionnel de 63 728.00 euros TTC du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017.

31 Décembre 2016 – Décision portant **contrat de maintenance pour le système de vidéoprotection de la ville de Mouvaux** avec la société SOGETREL à Sainghin en Weppes pour un montant annuel de 11 580.00 euros HT (13 896.00 euros TTC) du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017.

3 Janvier 2017 – Décision portant **contrat pour le détaupinage du Parc Public du Hautmont, de la salle Lucien Valet, du Cimetière Municipal, du stade de football Patrick Balay et ses espaces verts et du tennis club Nathalie Tauziat** avec la société B.V.B.A. DELTOUR à Wervik Belgique pour un montant annuel de 3 150.00 euros HT (3 780.00 euros TTC) à compter du 1^{er} Janvier 2017 pour une durée d'un an.

3 Janvier 2017 – Décision portant **contrat d'entretien des orgues des églises Saint Germain et Saint François** avec la société DELMOTTE à Tournai Belgique pour un montant annuel de 845.00 euros HT par église et de 455.00 euros HT pour une intervention ponctuelle à compter du 1^{er} Janvier 2017 pour une durée d'un an.

17 Janvier 2017 – Décision portant **marché public relatif aux travaux de réfection d'étanchéité de la toiture de la salle Lucien Valet** avec la société VAES à Linselles pour un montant de 24 370.60 euros HT (29 244.72 euros TTC) à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux pour une durée de trois semaines.

1-Rapport d'Orientations Budgétaires 2017

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale (NOTRe) modifie les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Pour les communes de plus de 10.000 habitants, le rapport porte sur :

- Les orientations budgétaires
- Les engagements pluriannuels
- La structure et la gestion de la dette
- La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le document ci-annexé reprend les éléments exposés.

Il vous est demandé de bien vouloir acter la tenue du débat d'orientations budgétaires lors de la présente séance.

M. HUS : Avant de commencer la présentation de nos orientations budgétaires pour 2017, je souhaitais partager ici en conseil municipal deux distinctions que nous avons reçues très récemment par le podium des municipalités, qui vient finalement saluer le travail que nous menons au niveau des finances à Mouvaux, à la fois pour la bonne gestion des comptes de la ville et pour l'attraction également de notre territoire. Je tenais à présenter ici deux distinctions, deux trophées comme on les appelle, qui seront remis tout à l'heure à Monsieur le Maire et qui viennent encore une fois encourager les efforts qui sont menés ici par le conseil municipal, par les agents de la ville et plus globalement par les Mouvallois qui comprennent également nos orientations pour les années à venir. Un débat d'orientations budgétaires qui, comme vous le savez, s'inscrit comme une première étape essentielle dans notre calendrier budgétaire. Le débat d'orientations budgétaires est la première étape avant la présentation du budget primitif 2017, qui vous sera présenté dans les deux prochains mois. Alors évidemment ce travail sur les orientations budgétaires est déjà un temps où on a préalablement rencontré les services, où il y a eu la définition des marges financières et puis il y a eu également des notes de cadrage permettant de définir concrètement quelles étaient nos marges de manœuvre pour 2017. Le compte administratif qui reflète l'exercice 2016 sera présenté lui un peu plus tard pour justement vous rappeler la réalisation, ce que nous avons effectivement dépensé, ce que nous avons effectivement constaté en recettes à la fois en fonctionnement et en investissement. La présentation se fera finalement en trois grandes étapes ce soir, d'abord un rappel du contexte économique national en France qui détermine en réalité nos orientations locales, nous rappellerons également le contexte des collectivités territoriales en général avant de vous préciser plus concrètement encore nos orientations budgétaires pour Mouvaux. La situation financière des collectivités locales dépend clairement du contexte économique national. En 2017, force est de constater que nous avons encore une croissance atone qui a donc des répercussions très concrètes sur, par exemple le marché de l'immobilier, sur la reprise de l'activité en terme d'emploi et donc 1,3 % de croissance du PIB reste toujours très faible pour 2017. Le déficit public restera lui au-dessus des 3 % à priori selon les magistrats financiers notamment et puis les experts économistes, ce qui rappelle bien toute la difficulté que nous avons, c'est-à-dire que les collectivités participent à l'effort de redressement des comptes publics mais en même temps cela semble au niveau national insuffisant. Et puis je vous le disais à l'instant, un taux de chômage qui est proche de 10 % et qui donc a un impact également direct sur le contexte des collectivités territoriales. Surtout ce que nous avons constaté à Mouvaux, comme beaucoup de collectivités territoriales, c'est qu'il y a un désengagement de l'Etat. Alors le refrain vous le connaissez mais il est important quand même de le rappeler. Deux visages de ce désengagement notamment en terme de baisses des dotations ces dernières années, qui de 2015 à 2017 représentent une perte pour les collectivités de près de 10 milliards de dotations, toutes les collectivités territoriales sont concernées, tous les partenaires institutionnels sont concernés et donc des institutions comme le Département du Nord, comme la CAF sont également en difficulté et nous mettent potentiellement également en difficulté, ça c'est le premier visage, c'est la baisse des dotations de l'Etat. Et puis, il y a également un deuxième visage de tout cela qui est la hausse des charges qui sont imposées sans compensations et là évidemment, notamment sur les charges de personnel, on constate en réalité qu'il y a un certain nombre de décisions qui ont été prises au niveau national et qui ne sont pas compensées et qu'on devra financer en 2017. Je pense aux réformes judiciaires, au parcours professionnel carrière rémunération, il y a la hausse des taux patronaux, il y a le glissement vieillesse technicité qui vient mécaniquement également augmenter la masse salariale et la révision de la valeur du point d'indice qui, même si on ne le conteste pas encore une fois l'intérêt de ce petit coup de pouce au pouvoir d'achat des agents titulaires de la fonction publique, il n'empêche que ça a une répercussion directe sur la masse salariale de notre collectivité. En réalité la réforme qu'on a promise à un moment donné de la dotation globale de fonctionnement, qui est la principale dotation de l'Etat, a été enterrée. Bon, il n'y a pas eu de véritable réforme. Mais c'est une réforme un peu insidieuse, une réforme silencieuse qui s'est concentrée sur la dotation globale de fonctionnement. En quatre années vous voyez un peu la perte nette que nous avons subie. C'est très clairement un impact direct notamment sur l'investissement des collectivités, moins de recettes c'est forcément moins d'investissements et donc potentiellement c'est mettre également en difficulté le contexte économique national. 70 % d'investissement public en France il est porté par les collectivités. Quand on met en difficulté les ressources des collectivités on met en difficulté le tissu économique national. Et puis au-delà de la dotation globale de fonctionnement qui a fait l'objet d'une réforme un peu silencieuse, je voulais vous parler également de la réforme de la DSU qui potentiellement dès 2017 viendra aussi impacter les collectivités et pour l'heure, c'est tout le problème de présenter des orientations budgétaires, c'est qu'avec aujourd'hui le contexte législatif national, nous avons très peu de visibilité pour Mouvaux. Mouvaux bénéficie encore de la dotation de solidarité urbaine, de la DSU, est-ce que demain ce sera encore le cas, on peut s'interroger. Mais le vrai problème c'est qu'évidemment on doit avancer, on doit proposer des orientations budgétaires, on doit proposer un budget qui doit intégrer un certain nombre d'hypothèses. Il est difficile parfois de construire des hypothèses quand on a peu de visibilité du point de vue national. Alors voilà je pense que le graphique il est suffisamment parlant, on s'est concentré sur Mouvaux et sur la baisse de la dotation globale de fonctionnement depuis 2013. Vous voyez qu'au total finalement la perte nette pour Mouvaux c'est un million d'euros, un million d'euros en moins pour les caisses de la ville de Mouvaux. Si nous entrons un peu plus dans le détail et que nous essayons de nous projeter sur le résultat de l'exercice 2016, vous le verrez dans quelques mois nous vous présenterons le compte administratif 2016, ce sera l'occasion de revenir sur nos recettes et nos dépenses de fonctionnement. On constate que si l'on compare le CA 2015 avec le projet de CA 2016 nous avons des recettes de gestion qui ont été dynamiques, qui ont augmenté de 3,8 %. Dans le détail on constate que les produits des services, ce qu'on appelle un peu techniquement le chapitre 70, ces recettes ont augmenté de 4,2 %, les impôts et taxes ont également été dynamiques plus 5 %, les subventions de participation c'est là qu'on retrouve notamment les participations de l'Etat qui sont mécaniquement en diminution moins 2,16 % et quand je fais le détail de la DGF et de la DSU c'est moins 20 % de dotation à Mouvaux en 2016 par rapport à 2015. Inversement si on constate maintenant la dynamique des dépenses, on constate que cette dynamique a été plus faible que la dynamique des recettes, c'est plutôt positif d'ailleurs pour la gestion de la ville et c'est ce qui encourage encore une fois des institutions comme le podium des municipalités à mettre en avant la bonne gestion de la ville de Mouvaux. Les charges à caractère général, vous le voyez, sont contenues plus 0,12 % c'est donc une hausse très limitée, ça veut dire qu'encre une fois il y a un vrai effort mené par les services sous l'impulsion de l'autorité territoriale, de Monsieur le Maire, pour contenir les charges compressibles. Les charges de personnel également ont été fortement contenues. On vous avait expliqué un peu la stratégie que nous avons pour gérer au moins activement la masse salariale plus 0,2 %. Les autres charges de gestion courante sont en diminution de 5,16 %. Les charges financières, c'est un chapitre important et intéressant pour Mouvaux et les Mouvallois, moins 6,2 %. Les charges financières ce sont les intérêts de la dette, c'est ce que nous payons lorsque nous empruntons. Alors d'une part Mouvaux a bénéficié je dirais d'intérêts faibles compte tenu des taux, qui étaient même très faibles du point de vue national. Mais le fait d'être bien géré fait que à nouveau nous avons la possibilité d'encaisser des emprunts, quand on en a besoin, de façon tardive, on encaisse le plus tardivement possible. C'est ce qui fait que notamment pour 2016 nous n'avons pas eu besoin d'emprunter très rapidement et donc nous avons payé beaucoup moins d'intérêts. C'est ça aussi une bonne gestion des finances locales. Et donc mécaniquement quand on fait la différence entre les recettes et les dépenses de gestion, comme je vous le disais les recettes sont plutôt dynamiques, c'est ce qui nous encourage à percevoir une capacité d'autofinancement qui sera en augmentation par rapport à 2015 de 18,20 %. Les augmentations budgétaires quand on en parle c'est l'occasion d'évoquer une stratégie financière, en réalité lorsqu'on a ce débat, il faut évoquer un peu les moyens que nous mettons pour mener à bien je dirais une bonne gestion des finances locales. Notre

stratégie financière elle est claire, d'abord il faut continuer à contenir la section de fonctionnement pour préserver notre autofinancement, ça veut dire avoir toujours un regard bienveillant sur la réduction des charges compressibles pour toujours garder un équilibre entre les recettes et les dépenses. Ça veut dire également sur le premier poste de dépenses de la ville, les charges de personnel, continuer à lutter contre l'absentéisme pour limiter considérablement le chapitre des charges de personnel. Parmi les autres points clés de la stratégie financière de Mouvaux il y a la volonté de maintenir un niveau d'investissement qui soit significatif, qui soit volontariste, préserver un niveau d'endettement maîtrisé c'est également un enjeu crucial pour la ville de Mouvaux. Et puis enfin, il y a comme cinquième axe fort de la stratégie financière une volonté de mettre en oeuvre évidemment les priorités municipales, c'est-à-dire le programme sur lequel la majorité municipale a été élue, à savoir une priorité forte sur la sécurité, la propreté, le cadre de vie, la solidarité et le mieux vivre ensemble. Aujourd'hui donc si nous vous proposons, si nous faisons part de prévisions de recettes et de dépenses sur 2017 par rapport au budget que nous vous avons présenté l'année dernière en 2016, les recettes de gestion seraient maîtrisées, vous voyez très faibles en réalité en termes de dynamique à + 0,86 %. Vous voyez qu'on intègre dans ces recettes maîtrisées une baisse encore significative de moins 23 % des dotations de l'Etat. S'agissant des dépenses de gestion, vous voyez qu'on est sur une hausse qui reste maîtrisée mais qui est un petit peu plus dynamique que la hausse des recettes de plus 1,6 %. Au total néanmoins notre capacité d'autofinancement par rapport au BP 2016 restera positive, continuera à être dynamisée, quant aux dépenses d'équipements vous verrez qu'elles fluctuent et qu'elles sont à moins 11 % pourquoi, parce qu'en 2016 nous avons notamment l'espace culturel théâtre jeunesse, ça été un investissement significatif qui a dynamisé la section d'investissement. Vous voyez qu'aujourd'hui cet investissement sort de terre ce qui explique mécaniquement que nous ayons moins de dépenses d'investissement à proposer au BP 2017. Le ROB, le rapport d'orientations budgétaires nous invite à faire un focus sur les charges de personnel, c'est la loi Notre qui nous invite à cela. On vous propose donc de partager d'abord l'exécution des dépenses de personnel de 2010 à 2016. Vous voyez que les différentes réformes qui ont eu lieu, la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires par exemple, a fortement accéléré les dépenses de personnel. Vous voyez qu'on a une dynamique très nette. Et puis en 2015 notre volonté de maintenir une gestion active de la masse salariale, la volonté de lutter contre l'absentéisme, a fait que nous avons eu une gestion plus rigoureuse de la masse salariale et qui explique ce ralentissement assez net. Maintenant sur les charges de personnel de façon prévisionnelle, encore une fois on est sur une évolution prévisible, d'abord je vous le redis ça fait partie de notre stratégie financière, il conviendra toujours en 2017 de contenir les charges de personnel. Nous intégrons dans nos éléments prévisionnels une hausse du GVT le glissement vieillesse technicité, les règles de la fonction publique font qu'on sera évidemment dans l'obligation d'intégrer les avancements de grade, les avancements d'échelons de nos agents municipaux, nous avons également intégré en 2017 le recrutement de deux agents supplémentaires que sont un concierge et un régisseur pour l'espace culturel théâtre jeunesse. Comme je vous le disais à l'instant, nous avons beaucoup investi en 2016 pour cet espace et il faudra demain le faire vivre, nous l'intégrons bien évidemment dans le cadre du budget 2017.

Une fois que nous avons étudié la section de fonctionnement, je vous propose un focus sur la section d'investissement, l'investissement c'est vraiment les travaux structurants, c'est ce qui permet de régénérer une collectivité territoriale. Je vous rappelle quand même que de 2008 à 2015 Mouvaux a investi au total plus de 26,5 millions d'euros, c'est significatif. En 2016 quatre millions d'euros ont été inscrits également en termes de dépenses d'investissement. Et puis quand on fait une projection des dépenses d'équipement de 2017 à 2020, nous sommes aujourd'hui sur un total d'un peu plus de 11 millions d'euros. Alors, il faut bien le rappeler, cela a été un engagement de campagne clair et ça reste d'actualité, c'est-à-dire que nous n'inscrirons pas de dépenses d'investissement ou d'équipement si nous n'avons pas derrière des financements. Lors de la précédente séance du conseil municipal, je vous avais présenté une décision modificative intégrant notamment un soutien fort de la Métropole Européenne de Lille et du fonds d'investissement local, ce sont des recettes supplémentaires que nous avons intégrées dans le budget 2016, il est clair que nous continuerons à avoir la culture de la recette à la ville de Mouvaux. Parmi également donc les obligations de ce rapport d'orientations budgétaires, nous devons vous faire part également de notre structure de la dette. A Mouvaux, la dette est saine, plus précisément la dette à Mouvaux est constituée de huit emprunts qui sont aujourd'hui tous classifiés ce qu'on appelle en 1A soit en charte Gissler, c'est-à-dire qu'en gros c'est l'équivalent du triple A si on fait le comparatif avec la dette publique au niveau national. Nous avons également une structure composée de six emprunts qui sont à taux fixe et deux à taux variable, c'est-à-dire qu'il faut toujours avoir dans notre ensemble d'emprunts un mix suffisamment saint qui permette de jouer potentiellement sur les taux et puis une capacité de désendettement qui, au 31 Décembre 2016, est de quatre ans, 4,72 pour être précis, qui montre bien encore une fois une gestion saine et le fait que nous n'avons pas atteint de seuil qui serait particulièrement dégradé pour Mouvaux. Nous avons également indiqué que pour 2017 nous n'envisageons pas d'avoir de recours significatif à l'emprunt si ce n'est que dans le cadre des travaux potentiels qui sont à effectuer à l'école Lucie Aubrac, mais pour lesquels de toute façon, si une dépense était engagée nous aurons derrière des recettes. Les charges financières, je vous le disais, ce sont les intérêts de la dette, vous voyez que de 2017 à 2020 lorsqu'on envisage un petit peu nos orientations budgétaires, nous sommes sur des charges financières qui vont continuer à diminuer. Et pour une raison encore une fois très nette c'est que nous avons une gestion active de la dette à la ville de Mouvaux et que nous continuerons à faire en sorte de payer le moins possible d'intérêts au cours des prochaines années. Je me permets également de vous faire partager des comparaisons de ratios, alors ce sont des ratios qui sont assez significatifs on rapporte le montant des charges financières payées par les collectivités, on les compare dans la même strate, on compare Mouvaux à des villes à peu près similaires, on constate que quand on fait la moyenne par habitant sur les charges financières, on est à 23 euros par habitant, quand on est à 45 au niveau des villes de la même strate. Cela montre bien encore une fois la faiblesse des intérêts de la dette à Mouvaux. Qui dit charges financières dit donc endettement, si on fait un petit zoom sur l'encours de la dette à Mouvaux, on constate également que la ville de Mouvaux va continuer à se désendetter au cours des prochaines années. Nous avons intégré l'extinction progressive d'un certain nombre d'emprunts qui viendront donc diminuer l'encours de dettes total à Mouvaux. Idem, je vous propose une petite comparaison si l'on prend Mouvaux et que l'on compare notre ville à d'autres collectivités de même strate, on constate qu'on est à 732 euros à Mouvaux par habitant en termes d'encours de la dette, quand on est à 944 euros sur la même strate. Cela montre bien encore une fois la bonne gestion à la ville de Mouvaux s'agissant de l'endettement. Et maintenant, c'est un peu la question que vous pourriez me poser quand on fait un peu finalement l'analyse en sections de fonctionnement et d'investissement de nos orientations budgétaires. Il y a deux ratios que l'on va continuer à surveiller à la fois en 2017 et dans les prochaines années. D'abord d'une part l'épargne brute, l'épargne brute en fait c'est l'autofinancement et plus précisément ce que l'on arrive à dégager de la section de fonctionnement pour venir investir, c'est tout à fait fondamental. Qui dit une épargne brute ou un autofinancement important, dit des emprunts en moins et qui donc dit moins d'emprunts dit moins de dettes. La capacité de désendettement c'est-à-dire notre nombre d'années théoriques que nous aurions à rembourser si demain nous devions prendre l'ensemble de nos ressources pour rembourser la dette contractée à Mouvaux. Si donc on revient sur le premier ratio qui est à surveiller de près, l'épargne brute, vous voyez que l'épargne brute reste à un niveau qui est au-dessus du million ce qui est plutôt effectivement rassurant, mais nous intégrons potentiellement des baisses de participations y compris de l'Etat, y compris également de la CAF. Je vous le disais à l'instant, la CAF potentiellement va continuer à diminuer également ses ressources et donc ça veut dire à Mouvaux une épargne brute qu'il faudra surveiller de près. Evidemment dans l'épargne brute vous avez également les charges supplémentaires qui nous sont imposées par l'Etat et qui ne sont pas compensées financièrement. Ici la capacité d'autofinancement que je vous ai présentée, alors c'est tout bête, vous avez en rouge nos recettes de fonctionnement, en bleu ce sont les dépenses de fonctionnement et la différence entre nos recettes et nos dépenses c'est notre capacité d'autofinancement. Bon vous voyez que nous avons toujours des recettes largement supérieures à nos dépenses, c'est ce qui nous permet de dégager systématiquement une épargne brute positive. Quant à la capacité de désendettement, je vous le disais c'est le deuxième ratio fondamental à surveiller. La capacité de désendettement n'atteindra jamais les seuils d'alerte à Mouvaux, c'est une question de principe, nous avons, je vous le disais à l'instant, une gestion active de la dette, nous avons une volonté d'être fort en autofinancement et donc c'est ce qui conduit à maintenir une capacité d'autofinancement en-dessous de dix ans. Nous sommes potentiellement en 2017, nous vous présenterons dans le détail le budget 2017 dans deux mois mais, à huit ans en 2017. Et nous continuerons à diminuer cette capacité de désendettement pour atteindre un peu plus de quatre années en 2020. C'est donc des ratios tout à fait sains et qui marquent toute notre vigilance, pour les années à venir, s'agissant des finances locales. S'il fallait donc nous quitter dans quelques instants avec la volonté de retenir quelques messages forts de nos orientations budgétaires, quels seraient ces messages forts ? D'abord, vous dire que face à la diminution sans précédent des dotations de l'Etat, encore une fois moins un million d'euros à Mouvaux, nous avons toujours fait le choix de la sincérité, vous dire les choses, poser un diagnostic clair ne pas dissimuler effectivement ce qui est difficile pour Mouvaux, moins de recettes, mais c'est donc également agir avec responsabilité c'est-à-dire qu'il faut faire des choix. Vous voyez, notre stratégie financière est claire, elle est assumée c'est donc à la fois la sincérité et la responsabilité. Je vous remercie de votre attention et à votre disposition pour des questions.

M. le MAIRE : Merci Benjamin pour cet excellent exposé comme à chaque fois, j'ouvre donc la parole à ceux qui veulent bien la prendre. Il faut bien qu'il y ait un premier, Monsieur COMPERE, vous avez la parole.

M. COMPERE : Monsieur le Maire, Messieurs les membres de la majorité municipale, chers collègues. Monsieur HUS votre exposé semble être une copie de celui de Janvier 2016, heureusement je sais bien que ce n'est pas vrai, c'est un travail qui a été réellement fait, là ça n'est pas un travail fictif qui a été réellement et parfaitement fait et je reconnais toute la sincérité et le travail qui a été effectué sur ce budget, donc sur ce DOB. Par contre, et vous l'avez même dit en préambule, c'est toujours la même chose : le désengagement de l'Etat. Heureusement pour vous, le grail viendra peut-être en 2018 avec un Etat qui redonnera les moyens aux communes de fonctionner, par exemple en supprimant 500 000 fonctionnaires et la sécurité sociale, ça règlera probablement le problème du GVT et de l'augmentation du point d'indice. Je me permets cette insertion parce que votre préambule de politique nationale me semble toujours inapproprié pour notre commune. Vous aviez précédemment mis en cause la région mais plus maintenant, le département mais plus maintenant, la MEL mais plus maintenant, comprenez qui pourra. Il ne reste que l'Etat pour vouer aux gémonies, celui que votre leader semble simplifier à la police, la justice et l'armée. Qu'allez-vous bien pouvoir dire pour pouvoir justifier vos coupes dans le fonctionnement essentiel pour les Mouvallois en 2018, si vous gagnez ? Il reste peut-être l'Europe, peut-être l'ONU ou le FMI sur lesquels on pourra se retourner. Mouvaux préfère financer une police municipale et des caméras de surveillance plutôt qu'une vraie et ambitieuse politique publique petite enfance et de logement social qui manque cruellement. Vous avez déclaré que la Carrière des Prés c'est vrai est un beau projet, pour qui, on verra. Vous préférez investir dans des salles de spectacle surdimensionnées et à l'entretien coûteux plutôt que dans les besoins quotidiens de nos concitoyens. Vos priorités sont la sécurité et la propreté, belle affaire six policiers municipaux pour 13 000 habitants et des caméras partout dans une ville où paraît-il il fait bon vivre et où les citoyens vigilants doivent jouer un rôle. Nous n'avons vraiment pas les mêmes orientations, les vôtres allant toujours vers un désengagement de la commune au quotidien malgré un budget globalement constant, c'est donc une volonté politique de diminution du service public rendu aux Mouvallois.

Mme HERVEIN : Donc après la présentation qui nous a été faite par Benjamin, j'ai quelques remarques et des questions également. Donc ce rapport, je vais dire à peu près la même chose que Monsieur COMPERE, ce rapport d'orientations budgétaires ressemble au précédent rapport, ne serait-ce qu'à travers des paragraphes purement répétés, en matière de personnel ou de priorité municipale. Rien de bien nouveau dans cette présentation, si ce n'est la difficulté de la ville à s'autofinancer page 22 et le déblocage d'un emprunt de trois millions d'euros souscrit en Décembre 2016, ce qui semble bien tardif et qui amène la dette de la commune à douze millions. Vous nous rappelez en première partie que le contexte économique et législatif national est incertain, des plus pénalisant et que les concours de l'Etat sont toujours en baisse, cela nous le savons car toutes les collectivités sont soumises au même régime. Cela est particulièrement vrai à Mouvaux qui voit ses dépenses de fonctionnement augmenter de 4,48 % pour un accroissement des recettes de fonctionnement de 3,25 %. Visiblement le compte n'y est pas tout à fait. Votre stratégie financière est claire dites-vous à la page 14, d'abord vous évoquez la réduction des charges compressibles telles que les frais de réception et de communication. Est-ce vraiment sérieux, vu la faible marge d'économie que représentent ces postes ou alors on dépense énormément sur ces postes-là ? Ensuite vous reprenez à nouveau vos arguments sur le personnel, l'absentéisme récurrent et le mal être au travail. Le personnel Mouvallois est-il en proie à tant de problèmes ? Ou rencontrez-vous de réels problèmes de management ? Vos graphiques, chiffres, structures des effectifs traduisent l'état actuel de la masse salariale mais n'oubliez pas qu'en tant qu'exécutif, c'est vous qui nommez le personnel. On ressent bien le réel problème que pose votre espace culturel théâtre jeunesse et le poids qu'il représente sur la dette de la ville avant même son ouverture. D'ailleurs vous ne chiffrez pas les frais de fonctionnement qu'il va générer, ce qui sera loin d'être négligeable. A savoir au moins 20 % annuel du coût de sa réalisation, c'est un chiffre à peu près constant partout. Cela laisse dubitatif sur l'équilibre de la section de fonctionnement. Ce qui manque réellement dans notre rapport d'orientations budgétaires c'est votre prospective des investissements sauf comme vous l'annoncez en page 22 un total cumulé prévisionnel de dépenses d'équipement de 2017 à 2020 de onze millions et demi d'euros. Quelles sont-elles et comment les financerez-vous ? Ce sont à nouveau les mêmes arguments, on n'emprunte pas excessivement mais on emprunte un petit peu quand même et on attend les subventions. Nul doute que par manque d'autofinancement et vu le poids du remboursement de la dette en capital, essentiellement le centre-ville, le budget municipal sera étranglé et toute nouvelle perspective d'investissement relève de la gageure. Il faut effectivement un temps pour se désendetter, page 23, pour respirer mieux et réinvestir un minimum. On remarquera l'absence totale d'informations sur la réalisation de l'équilibre budgétaire de 2017 et des années suivantes. Mais il faudrait quand même expliquer comment vous allez procéder pour augmenter les recettes fiscales pour atteindre 7, 250 millions d'euros en 2017 et 7 millions 550 000 en 2018 c'est en page 26, alors même que vous avez annoncé qu'il n'y aurait pas d'augmentation des taxes locales en 2017. Pour nous, nul doute qu'à nouveau la solution de l'équilibre budgétaire passera par l'augmentation de la fiscalité locale, c'est-à-dire l'augmentation du foncier bâti, non bâti et de la taxe d'habitation. Rendez-vous est pris pour la vote du prochain budget primitif mais les Mouvallois doivent le savoir dès maintenant, il y aura obligatoirement augmentation de la fiscalité locale. Alors que des communes voisines, telles que Tourcoing, quand on connaît la situation bien plus difficile que celle de Mouvaux, est parvenue à baisser la sienne. Je vous remercie de votre attention.

M. GHEYSENS : Année après année, les contraintes budgétaires Mouvalloises se suivent et se ressemblent avec la poursuite de l'inexorable désengagement de l'Etat et de ses baisses de dotations qui atteignent désormais le million d'euros pour notre commune. N'oublions pas les charges supplémentaires imposées et non compensées comme la réforme inefficace et coûteuse des rythmes scolaires ou dans un autre domaine le coût du dégel du point d'indice qu'il nous faut supporter. Loin de se laisser impressionner par cet environnement contraint, notre Maire et notre adjoint en charge des finances, nous proposent dans ce rapport d'orientations budgétaires 2017 de poursuivre les investissements nécessaires à la préservation de notre cadre de vie et s'en donnent les moyens sans augmentation de la pression fiscale. Aucune augmentation d'impôt n'est envisagée cette année. Les investissements pressentis en 2017 ne manquent pas : finalisation des derniers aménagements de l'espace culturel théâtre jeunesse mais aussi actions juridiques à diligenter à l'encontre de certains acteurs défaillants, renouvellement complet de l'éclairage public et enfouissement des réseaux à l'occasion de la réfection des rues Guy Môquet, Faïdherbe, Epinette, remplacement des éclairages énergivores des complexes sportifs, réalisation de la connexion de la rue de Verdun avec la rue de Londres afin d'optimiser les flux de circulation entre le quartier des Francs et les restes de notre commune, suivi méthodique de la requalification du site des Carbonisages où sera construit notre nouvel EHPAD. Ajoutons enfin les plans toitures et accessibilité des bâtiments communaux. Le maître mot dans ce rapport d'orientations budgétaires 2017, est la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, fruit d'arbitrages et du passage en revue de toutes les dépenses communales. Notons par exemple que la masse salariale qui représentera en 2017 la somme de 7,6 millions d'euros, soit environ 55 % de nos dépenses de fonctionnement, devra plus que jamais être contenue en engageant des solutions pragmatiques dans la gestion des ressources humaines. Précisons au passage que les recettes reprennent quelques couleurs grâce à l'apport de la fiscalité locale issue des nouveaux logements du Cœur de ville mais aussi par un réveil du marché de l'immobilier et de sa taxe additionnelle sur les droits de mutation qui revient à notre commune. Enfin la subvention inespérée de 540 000 euros en provenance de la MEL pour l'espace culturel théâtre jeunesse et la vente imminente du terrain de la Carrière des Prés complètent ce sujet. Il est donc capital de dégager un excédent de fonctionnement afin d'alimenter nos recettes d'investissement et dynamiser nos capacités d'autofinancement. Ce crucial excédent de fonctionnement, véritable identité budgétaire Mouvalloise témoigne aussi d'une bonne gestion des finances communales. D'ailleurs le sérieux et la crédibilité de nos orientations budgétaires passées ont fait l'objet récemment de distinctions lors des podiums des municipalités. Notre attractivité est observée et ne doit rien au hasard, toutes les collectivités territoriales ne sont pas en mesure d'afficher de tels résultats surtout en cette période de traversée de fortes turbulences. Nos concitoyens attachés au cadre de vie et à la propreté de leur commune, attachés à la solidarité et au lien social, attachés à leur tranquillité et à leur sécurité, attendent de leurs élus de la proximité, de l'audace, de l'action, de l'anticipation, de l'imagination mais certainement pas un discours de promesses insolubles. Le rapport d'orientations budgétaires 2017 qui nous est proposé ce soir répond parfaitement aux attentes des Mouvallois.

M. le MAIRE : Merci. Ce que j'ai bien constaté en ce qui me concerne c'est qu'il n'y a pas de réelles questions. Il n'y a que des constatations. Oui, je partage Monsieur COMPERE, Madame HERVEIN, le même constat que vous, c'est une répétition pour la simple et bonne raison que l'Etat ne change pas. J'espère que l'année prochaine nous aurons une autre musique. Non seulement l'Etat retire un million d'euros des collectivités mais il rajoute 600 000 euros à la charge des collectivités donc ça fait 1,6 million d'euros. Peut-être qu'ils le méritent mais la revalorisation par exemple des grilles indiciaires des fonctionnaires nous n'avons pas eu de compensation de l'Etat pour faire face à cette revalorisation. Tout le monde a oublié le point de revalorisation de la CNRACL qui est la caisse de retraite des fonctionnaires, ils le méritent peut-être mais l'Etat encore une fois s'est défaussé, aux villes en général, de payer l'addiction. Donc oui c'est toujours la même rengaine et je peux vous dire et vous certifier que j'ai un langage de vérité. Et quelque soit le président ou la présidente l'année prochaine, et oui il faut prendre cette éventualité, quelques soit le président

ou la présidente, si elle continue dans cet étranglement des collectivités, ils vont m'entendre au même micro ici à pointer du doigt le désengagement de l'Etat contre soit le parti politique, même le miens voilà. C'est une erreur manifeste d'étrangler les collectivités, comme Benjamin l'a précisé, les collectivités sont sources d'investissement, aujourd'hui l'investissement baisse en France parce que les collectivités sont étranglées. Etranglées peut-être qu'il y en a certaines, mais c'est comme dans toute chose, on regarde les mauvais élèves qui représentent « peanuts » moins de 5 % et les 95 % de bons élèves on les oublie, on les met sur le côté. La ville de Mouvaux est un bon élève et nous nous faisons taper sur les doigts peut-être parce qu'on est trop bon. Il faudrait peut-être qu'on devienne mauvais pour qu'on nous regarde. Alors Monsieur COMPERE sur les désengagements de l'Etat je ne changerai pas, aussi sur les différentes collectivités, que ce soit le département, la région, la MEL ou l'Europe. Aujourd'hui j'ai une certaine écoute du département et si le département ne répond pas présent aux projets structurants, je le dénoncerai comptez sur moi. La région même chose, la région j'ai une certaine écoute en ce moment, au niveau de l'Europe j'ai une écoute au niveau de l'Europe et concrètement au niveau de la MEL j'ai une écoute, nous avons obtenu une participation financière non négligeable qui était, je vais dire, presque inattendue pour la ville de Mouvaux. Donc nous sommes écoutés et si demain il y a une autre couleur politique, je dirais toujours avec mon langage de vérité, s'ils nous écoutent je saurai les remercier. J'ai eu l'impression ces dernières années, à la région notamment, que la ville de Mouvaux n'était même pas écoutée. Parce qu'être écouté, ça signifie qu'aurait au moins l'intention de nous rencontrer. Nous étions ignorés. Voilà, je pose : ignorés. Je pouvais écrire à la région Nord Pas de Calais, je n'avais même pas la délicatesse d'avoir une réponse, voilà donc ce sont des constats. Donc aujourd'hui ces différentes collectivités oui, elles nous écoutent et elles nous aident et si elles ne nous aident pas sur des dossiers que nous estimons légitimes, ils entendront non seulement le Maire que je suis mais je suis persuadé l'ensemble du conseil municipal. Vous savez, vous mettez toujours la rengaine de la sécurité mais je réponds aux attentes parce que moi j'écoute les Mouvallois. ils réclament de la sécurité et les bons chiffres obtenus en 2016, il ne faut pas se gargariser, ne pas crier haut et fort mais on a eu de bons résultats en 2016, ce n'est pas le fruit du hasard. C'est parce qu'on a investi alors d'une part dans une police municipale et dans des moyens, des outils, voilà. C'est encore une fois, peut-être que nous ne partageons pas les mêmes valeurs Monsieur COMPERE mais moi je réponds à l'attente des habitants, des Mouvalloises et des Mouvallois qui placent la priorité en matière de sécurité. Madame HERVEIN, j'ai l'impression qu'on n'a pas lu le même document, à moins que vous ayez une compréhension différente de la mienne. Vous savez moi je me félicite tout d'abord de l'emprunt que vous pointez du doigt, l'emprunt c'est un taux d'intérêt annuel fixe comme on n'a jamais eu, je vais le dire, 0,86 %. Ecoutez, 3 millions d'euros à 0,86 % peut être que cet emprunt on pourra le rembourser plus rapidement que prévu, à 0,86 % je peux vous dire que c'est une superbe affaire. Vous me répondrez après merci. Sur Mouvaux, les recettes, analysez bien les recettes, je le dis à qui veut bien l'entendre et ça fait sourire tout le monde, et je vais prendre une minute de démonstration, Mouvaux est une ville pauvre en matière de recettes fiscales, pas par ses habitants, elle est pauvre par ses recettes fiscales. Une conjonction de deux points, le premier point et il faut tous nous en féliciter, des valeurs locatives basses à Mouvaux donc le retour du pourcentage de la taxe d'habitation si la valeur locative elle est 10 et qu'on a 70 % de retour dans des villes voisines elle est à 20 et ils ont 70 % de retour, donc c'est-à-dire qu'ils ont le double. Donc on a des recettes en matière de taxe d'habitation qui sont moyennes et je ne tiens pas à alourdir la taxe d'habitation qui pourrait être une recette à la limite dynamique. Certes, il y a les nouveaux logements, les nouvelles constructions qui quant à elles ne bénéficient plus de cette valeur locative basse, parce qu'il y a une harmonisation maintenant sur la Métropole et c'est vrai qu'il y en a certains qui s'étonnent que sur les nouvelles constructions, Monsieur le Maire je paie une taxe d'habitation énorme. Oui la valeur locative elle a été remis un petit peu d'équerre, en rapport à ce qu'on peut trouver sur les communes voisines. Alors le deuxième point, pourquoi Mouvaux est une ville pauvre ? L'attribution de compensation communautaire, je n'arrête pas de la dire, Mouvaux n'a pas d'entreprises sur son territoire et les deux entreprises qui pourraient apporter une recette complémentaire importante, intéressante, je vais les citer : Macopharma ou Altereos ou Simply Market et malheureusement ces entreprises ont été installées sur le territoire après 2000 et donc elles n'ont pas été prises en compte sur l'attribution de compensation. Alors des chiffres concrets : Mouvaux touche 530 000 euros de compensation de la communauté urbaine, c'est-à-dire compensation de l'ex-taxe professionnelle que l'on touchait. Une ville comme Bondoues, moins de 10 000 habitants, elle en touche 2,1 millions d'euros. La ville de Marcq-en-Baroeul, juste à côté, 8 millions d'euros. La ville de Roncq, 3 millions d'euros. La ville de Neuville-en-Ferrain 4 millions d'euros. Alors le pompon c'est la ville de Wasquehal près de 10 millions d'euros. Vous voyez la différence ? J'aimerais bien avoir moi ne serait-ce qu'une paire de millions d'euros supplémentaires par rapport aux voisines de même strate. Sur les mêmes rengaines, moi ce n'est pas sur les dépenses de communication de quoi que ce soit c'est tous les postes qui doivent être en rapport avec cette maîtrise budgétaire, tous. Alors tout (???) si je prends le chapitre 11 c'est-à-dire les frais généraux, c'est moins de trois millions, sur tous les frais généraux c'est moins de trois millions. Le chapitre 12 le personnel, 7,6 millions si je gagne 1 % de 7,6 millions c'est la même chose que 1 % de 3 millions d'euros, cela double la somme. Alors après derrière sur les frais de fonctionnement de l'espace culturel théâtre jeunesse, première question vous êtes contre ?

Mme HERVEIN : Non pas du tout.

M. le MAIRE : Ah, j'avais cru comprendre le contraire.

Mme HERVEIN : Je n'ai pas dit ça. J'ai demandé si on en avait tenu compte.

M. le MAIRE : Mais bien sûr, dès le départ on en a tenu compte, c'est pour ça que depuis trois ans qu'il y a l'espace culturel théâtre jeunesse et Benjamin l'a souligné à juste titre, nous avons bien déterminé son budget de fonctionnement notamment au niveau des charges salariales. Parce qu'au niveau des autres charges fluides... c'est un bâtiment qui va consommer peu d'énergie et certainement moins d'énergie que la salle Leclercq que tout le monde a oubliée, que les salles Florin ou Durieux, que tout le monde a oubliées, de véritables passoires énergétiques. Ces salles-là accueillent bien aussi des manifestations qui vont se dérouler dans l'espace culturel théâtre jeunesse. En matière d'investissement, depuis mon élection en 2008, j'ai dû faire face oui à des investissements importants pour cette ville. Ce n'est pas que j'investis pour le plaisir d'investir, j'investis par nécessité. Une ville qui ne se régénère pas est une ville qui se meure. Nous en avons des exemples historiques au niveau national. Mouvaux, si elle ne se transforme pas, son grand prix d'attractivité ou d'attraction ce n'est pas le fruit du hasard, si elle est attractive, elle est attirante c'est parce qu'il y a des choses réelles qui se passent. Moi je suis un rationnel, pourquoi le coût du foncier à Mouvaux vaut de l'or, pourquoi ? Ce n'est pas moi, c'est grâce peut-être à nous tous, parce qu'il y a une attractivité de la ville par rapport à des services mais ce n'est pas moi qui détermine le prix du foncier et le prix du foncier à Mouvaux, tout le monde se bat pour venir, c'est un constat. On est aujourd'hui à plus de 4 000 euros du m² en surface de plancher neuve. C'est un constat. Quand je vois les villes voisines, ils sont loin d'être à 3 000 euros voilà. Parce qu'il y a peut-être des services en plus, il y a peut-être une attraction, on se sent bien, il y a un cadre de vie. La propreté, les petites fleurs un peu partout, la police, la sécurité, des services à la population, voilà c'est tout un ensemble. Alors c'est aussi faire face depuis 2008 à un investissement qui me semble logique par rapport à certains équipements qui n'étaient pas en mauvais état, non ils tombaient en ruine. Je me souviens quand même que la bibliothèque de la rue de Londres, elle est presque tombée toute seule. Il fallait bien la reconstruire. J'ai mis un peu le doigt sur quelques équipements de l'ancien Cœur de ville, par exemple la salle Durieux, je n'ai pas oublié, c'est une salle qui ne correspondait peut être pas forcément aux attentes et je vais dire à Mouvaux. Je ne parle même pas de la salle Leclercq, elle était à la fin uniquement réservée aux pigeons, plus personne ne voulait y aller sauf les pigeons, qui y avaient élu domicile. Et puis alors la salle Florin, personne n'a regretté la fin de la salle Florin, voilà donc on a dû faire face à des équipements qui étaient obsolètes et régénérer des équipements. Qui plus est, en construisant aussi une nouvelle école qu'il faudra à un moment donné aussi remettre sur le tapis, la belle nouvelle école Lucie Aubrac, on va en parler je pense car il faudra aussi s'occuper de sa belle toiture, des fuites partout, c'est aussi un beau cadeau. On va devoir y faire face avec Thomas. On a aussi engagé une réflexion déjà parce qu'on se dit voilà ça risque de tomber cette année, on doit faire face. Alors tout ça pour dire que le document que vous avez lu, Benjamin a sorti quelques arguments et même un constat : Mouvaux est reconnue plus à l'extérieur que par certains membres de son conseil, ça c'est marrant. Je vous respecte trop, Germaine HERVEIN je vous respecte trop Monsieur COMPERE pour rentrer dans ces débats politiques qui n'ont pas lieu d'être. Alors, je remercie Pascal GHEYSENS qui est notre rapporteur de budget, qui a lui saisi en fin de compte les différents paramètres et toute la complexité du budget 2017. J'aimerais bien qu'il soit moins complexe, si vous saviez combien d'heures j'ai passé sur l'élaboration de ce budget à rencontrer chaque chef de service, chaque adjoint au Maire, à serrer la vis, double serrer la vis. Parfois, je dirais, j'ai une certaine lassitude de serrer la vis. Ceux qui ont assisté à mes vœux, s'ils m'ont bien entendu, j'ai dit à un moment donné stop, nous sommes à l'os, il n'y a plus rien à ronger. Voilà, donc maintenant on arrive à un stade où il y a le couperet qui tombe. Alors je me félicite mon cher Benjamin, on a une capacité d'autofinancement qui reste au-delà du million et je fais en sorte qu'elle soit toujours au-delà du million. Le jour où elle sera en-dessous du million, on pourra se poser des questions. Parce que l'entretien du patrimoine communal il coûte un million par an, si on entretient plus, si on ne change plus les toits, si on ne fait pas l'électricité, si on ne fait pas l'accessibilité et bien on ferme les équipements et c'est

comme ça qu'on perd son attrait et son attractivité, qu'on devient une ville un peu bannie, fuie et qui perd ses habitants, qui perd ses recettes et ça devient un va dire la boucle infernale. Je te laisse mon cher Benjamin répondre au reste mais je n'ai pas entendu de questions particulières en ce qui me concerne mais on se tient bien sûr à votre disposition si vous aviez des points très précis, techniques peut-être, des explications par rapport à des lignes de crédits.

M. HUS : Il faut rappeler quand même que la constance c'est plutôt rassurant en stratégie financière. Le jour effectivement où vous nous parlerez d'inconstance là j'aurais de quoi m'inquiéter et les Mouvallois auront de quoi s'inquiéter également. On a tout intérêt effectivement à être cohérent d'une année à l'autre en termes de stratégie financière, sinon effectivement c'est le début de la fin pour Mouvaux. S'agissant également des emprunts, Madame HERVEIN encore une fois, le fait d'encaisser en toute fin d'exercice un emprunt c'est plutôt bon signe on vous expliquera pourquoi mais...

M. le MAIRE : C'est extraordinaire.

M. HUS : C'est formidable, ça veut dire qu'en termes de trésorerie, tout au long de l'année nous avons su tenir le coup. C'est-à-dire que nous n'avons pas besoin d'emprunter donc c'est plutôt effectivement une très bonne réalisation, alors on vous expliquera peut-être si vous le voulez pourquoi. Mais sur la masse salariale, vous dire également qu'au-delà de taper, effectivement c'est facile de taper sur les fonctionnaires, c'est pas le cas à Mouvaux. Moi je tiens ici à saluer quand même tout le travail qui a été mené au niveau de la direction des ressources humaines, sur la culture managériale, la gestion prévisionnelle des effectifs, il y a un travail minutieux qui est fait en termes de reclassement, pour justement répondre positivement aux aspirations des agents qui sont bien souvent en arrêt depuis très longtemps et qui souhaitent reprendre leur travail. C'est ça aussi avoir une gestion active de la masse salariale et faire en sorte justement qu'on lutte contre l'absentéisme intelligemment et donc là-dessus également il faut le rappeler. Sur les recettes fiscales, tout a été dit effectivement, le fait qu'en 2017 vous nous soupçonniez de vouloir augmenter les taux, c'est faux, c'est absolument faux ! Par contre évidemment la livraison de nouveaux logements fait qu'à un moment donné vous avez des recettes fiscales supplémentaires, tout simplement c'est mécanique mais on pourrait vous l'expliquer si vous le souhaitez. Voilà, dernière chose sur la question des investissements, je voulais vous dire également qu'évidemment entre 2017 et 2020 il y aura un certain nombre d'investissements mais nous sommes sur des orientations budgétaires, c'est-à-dire sur des grandes masses, sur des grandes orientations, moi je vous invite évidemment au budget 2017 sur le détail pour qu'effectivement point par point, on puisse faire ensemble l'étude. Dernière chose, je tenais ici à saluer encore une fois l'excellent travail de Pauline ISBLED, du service finances, des agents en général qui jouent le jeu, qui font un travail remarquable pour que nous puissions aujourd'hui vous présenter effectivement avec constance, une stratégie financière qui tient la route.

M. le MAIRE : Voilà, donc pour être très très clair, pour éviter parce que c'est vrai que on pourrait se poser des questions, la ville n'augmentera pas sa part des impôts locaux. C'est clair, tout le monde a bien compris ? La ville n'augmentera pas sa part des impôts locaux. Sur une feuille d'impôt local, il y en a plusieurs, il y a le département, il y a la région, il y a l'Etat, il y a les syndicats divers et variés, je ne pense pas que la région et le département vont encore augmenter les impôts surtout pour le département, je pense qu'il s'est stabilisé vu qu'ils vont être en orientation budgétaire la semaine prochaine et il est bien inscrit qu'ils ne vont pas augmenter leurs impôts, la région au contraire baisse notamment ses ponctions sur la carte grise, le cheval vapeur, elle se remet à l'équilibre notamment sur la Picardie, reste l'Etat mais l'Etat dans la loi des finances propose donc l'augmentation qui est liée à l'inflation. Voilà donc les impôts locaux ne devraient pas augmenter en 2017 sauf l'inflation, voilà, qui n'est pas déterminée par la ville, mais par l'Etat. La ville n'augmentera pas sa part d'impôts.

Mme HERVEIN : En 2017.

M. le MAIRE : Vous savez ce qui va se passer pour 2018 ?

Mme HERVEIN : J'ai compris.

M. le MAIRE : Si vous savez ce qui va se passer en 2018, il faut me le dire.

Mme HERVEIN : Non mais je demande, on a bien compris j'ai dit.

M. le MAIRE : Moi je me félicite, si je pouvais baisser, je le ferais. Il y en a certains qui baissent, c'est leur truc. Encore une fois il y a certaines villes qui peuvent baisser, pourquoi, parce qu'ils ont des réserves financières non négligeables. Et regardez un petit peu leur attribution de compensation et regardez un petit peu les aides diverses et variées qu'ils ont, liées à la politique de la ville par exemple. Quand on regarde cela, je peux vous dire qu'en caisse ils ont une paire de millions. Ils n'ont pas à thésauriser, au contraire ils devraient baisser peut-être les impôts.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat.

2-Personnel titulaire – Emplois permanents à temps complet – Modification du tableau des effectifs

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Le tableau des effectifs permanents à temps complet arrêté par la délibération du 12 octobre 2016, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifié.

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire en date du 7 décembre 2016 qui s'est prononcé favorablement pour la modification du tableau des effectifs.

Il vous est proposé d'arrêter le tableau des effectifs permanents à Temps Complet comme ci-joint.

M. BERCKER : Deux délibérations du 12 Octobre et du 7 Décembre 2016 ont respectivement arrêté les tableaux des emplois permanents à temps complet et à temps non complet de la commune. Il convient aujourd'hui de procéder à une modification de ces tableaux des effectifs en raison d'évolutions de la réglementation et des services. En pratique donc, il s'agit de créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet pour permettre l'avancement de grade d'un agent lauréat de l'examen professionnel. En contrepartie, le poste de rédacteur laissé vacant sera supprimé. Créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet pour permettre la nomination d'un agent exerçant les fonctions d'auxiliaire de puéricultrice, puériculture en étant titulaire du diplôme d'Etat mais pas encore du concours de la fonction publique territoriale. Cet agent remplace un collègue qui a dû être reclassée sur un emploi de type administratif pour raison de santé. Créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, pour permettre la nomination d'un agent exerçant les fonctions d'auxiliaire de puériculture en étant titulaire du diplôme d'Etat mais pas encore du concours de la fonction publique territoriale. Cet agent remplace une collègue qui après avoir été recrutée en Décembre 2011 a enchaîné un congé maternité, un congé parental puis une disponibilité pour convenances personnelles. Actualiser le tableau des effectifs suite à la réorganisation des carrières par le protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et rémunérations. Le passage de 4 à 3 grades par cadre d'emploi en catégorie C impacte évidemment les tableaux. Le décret n°2016-596 du 12 Mai 2016 met en œuvre le protocole relatif au parcours professionnel carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique, applicable au 1^{er} Janvier 2017, il crée une nouvelle organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux des catégories C. Tous les cadres d'emplois des catégories C, à l'exception de la police et des agents de maîtrise, comprennent désormais 3 grades dont 3 nouvelles échelles de rémunération dénommées C1, C2 et C3 au lieu de 4 auparavant. En conséquence, les grades d'adjoint de première classe et d'adjoint principal de 2^{ème} classe sont fusionnés et repris sous l'appellation d'adjoint principal de 2^{ème} classe. L'appellation d'adjoint de 1^{ère} classe disparaissant, il n'est plus nécessaire d'utiliser l'appellation adjoint de 2^{ème} classe pour le premier grade du cadre d'emploi désormais repris sous le terme générique d'adjoint. Tout cela concerne les délibérations 2 et 3.

Mme HERVEIN : Je voulais simplement demander au niveau des totaux de la filière technique, actuellement il y a 58 postes pourvus et il y a en a 55 qui sont prévus, pourquoi ? Il y a des malades ?

M. BERCKER : Non, c'est en fonction justement du reclassement des agents, c'est prévu mais ce n'est pas pourvu.

Mme HERVEIN : Mais ils viennent d'où alors, ils vont être embauchés ?

M. le MAIRE : Ils sont reclassés.

M. BERCKER : Ça va être des reclassements à venir. On peut en prévoir et ne pas les prévoir pour autant. On peut prévoir autant d'agents que l'on veut, on peut doubler le nombre d'agents dans un tableau d'effectifs sans avoir obligatoirement ces agents effectivement présents.

Mme HERVEIN : J'avais une deuxième question. Notre directeur général des services va bientôt, malheureusement pour nous, quitter son poste, nous sommes, disons pour ma part, très désolés parce-que je trouve que c'est quelqu'un de très méritant, qui a toujours été au service de la population et des élus.

M. le MAIRE : Il est tellement méritant qu'il mérite sa retraite.

Mme HERVEIN : Justement, je voulais savoir est-ce que il y a un poste actuellement qui est prévu, le remplacement est prévu ou bien il y a une embauche en cours, comment ça va se faire ?

M. le MAIRE : A votre avis ?

Mme HERVEIN : Je ne sais pas, j'attends la réponse.

M. le MAIRE : Si je ne remplace pas le DGS, ça veut dire qu'il ne servait à rien ?

Mme HERVEIN : Mais non, je demande...

M. le MAIRE : Il va certainement être remplacé.

Mme HERVEIN : Est-ce qu'il y a quelqu'un de prévu actuellement ?

M. le MAIRE : Ça, ça me regarde.

M. le MAIRE : Non mais je demande.

M. le MAIRE : C'est l'autorité territoriale qui regarde. Donc je suis en cours de recrutement.

Mme HERVEIN : Et bien c'est très bien, c'est ce que je voulais savoir.

M. le MAIRE : Donc l'autorité territoriale, comme c'est mon principal collaborateur, c'est moi-même en personne, c'est moi en tant qu'autorité territoriale qui passe mon temps donc au niveau des analyses, des CV, des recherches diverses et variées, ainsi de suite. Voilà donc, pour Monsieur TEMPELAERE oui, c'est son dernier conseil municipal, je voulais en dire un mot tout à l'heure mais voilà, c'est vrai que Monsieur TEMPELAERE, j'ai eu le plaisir de travailler avec lui depuis 2008. Monsieur TEMPEALERE on va dire est un mammoth de la maison puisqu'il est là depuis 35 ans. Je n'ai pas dit dinosaure mais mammoth, c'est-à-dire que il a fait une bonne partie de sa carrière, pour pas dire complètement sa carrière ici, dans les services. Comme il est tellement méritant, il mérite sa retraite et donc il nous quitte. Regardez, il a toujours le sourire.

Voilà, je pourrais vous en dire un peu plus lors d'une prochaine réunion. Quand cette personne sera choisie, il est évident que d'abord je me tournerai vers mon exécutif, ce qui est logique, pour la présenter en avant-première, parce que mon exécutif ne sait pas non plus. J'ai encore eu une discussion avec eux hier soir à ce sujet, j'ai indiqué que c'était toujours en cours.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

3-Personnel titulaire – Emplois permanents à temps non complet – Modification du tableau des effectifs

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Le tableau des effectifs permanents à temps non complet arrêté par la délibération du 7 décembre 2016, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84.53 susvisée,

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire en date du 7 décembre 2016 qui s'est prononcé favorablement pour la modification du tableau des effectifs.

Il vous est proposé d'adopter le tableau des effectifs permanents à Temps Non Complet arrêté comme ci-joint.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

4-Développement des modalités de paiement existantes et mise en place du paiement en ligne et par carte bancaire des produits des services municipaux des secteurs petite enfance, vie scolaire et jeunesse

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

La Ville de Mouvaux met à disposition des usagers un grand nombre de services qui font l'objet d'une facturation, notamment dans les secteurs de la petite enfance, de la vie scolaire et de la jeunesse.

Soucieuse de faciliter et de simplifier les démarches des familles quant aux modalités d'inscription, de facturation et de paiement de ses prestations, elle a créé un service dédié baptisé « Espace Familles » puis s'est récemment dotée d'un outil informatique performant, disposant d'un portail dédié aux parents.

Actuellement, concernant le paiement de ses prestations, elle offre plusieurs modalités de paiement, selon le service utilisé :

- L'espèce
- Le Chèque Bancaire
- Les Chèques Vacances
- Le CESU
- Le Prélèvement Automatique

Par ailleurs, devant l'importance des montants perçus, il convient de sécuriser les procédures, comme le souhaite le Trésor Public, tout en veillant à rendre le recouvrement des recettes plus efficace.

Au regard de ce diagnostic, la Ville de Mouvaux propose de poursuivre le processus déjà engagé de modernisation de la relation à l'usager et de sécurisation des procédures en développant :

- des modalités de perception existantes sur d'autres services comme le prélèvement automatique
- de nouvelles possibilités de paiements dématérialisés et automatisés d'encaissement comme la carte bancaire ou le paiement en ligne.

VU l'avis favorable de la commission thématique du 29 novembre 2016 en charge des questions « Petite Enfance, Vie Scolaire et Jeunesse »,

Il vous est proposé de bien vouloir :

- étendre le prélèvement automatique à d'autres services des secteurs petite enfance, vie scolaire et jeunesse,
- approuver la mise en place du paiement par carte bancaire sur place et sur internet.
- autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à cette opération.

M. DESMETTRE : Dans le cadre de l'espace famille, un petit rappel, nous allons monter en gamme en termes d'accessibilité pour les familles, je rappelle qu'on peut payer en espèces, en chèque bancaire, en chèque vacances, en chèque emploi service universel et en prélèvement automatique. Petite info d'ailleurs pour la restauration scolaire, on avoisine les 82 % mais j'y reviendrai dans les délibérations qui viendront juste après. Donc il convient aussi de sécuriser les procédures, et donc il est demandé d'autoriser le paiement par carte bancaire parce que c'est un élément qui manquait encore au dispositif et donc qui participe à la montée en gamme de ce service espace famille. Il y aura aussi à court terme un paiement en ligne.

M. le MAIRE : Nous nous modernisons, non sans mal. Ça paraît si simple, je peux vous dire que c'est un peu plus complexe. Au-delà donc de cet aspect de paiement, il y aura aussi des déménagements, ceux qui ont participé à mes vœux du personnel ont entendu qu'il y avait des déménagements et notamment que le service famille va être au-devant du public et de l'usager. C'est-à-dire qu'on a réorganisé l'accueil de la Mairie pour que le service famille soit un véritable service qui accueille bien les familles qui pourront même maintenant payer par carte bleue. Donc il y aura des travaux dans les mois qui viennent avec tout un déménagement entre des services mais bon je pense qu'on enverra une note pour éviter que vous vous perdiez : entre les ressources humaines qui vont quitter leurs bureaux actuels et qui vont aller rejoindre l'ancienne Mairie, le service vie scolaire va rester au rez-de-jardin mais il va bouger de quelques mètres, les services d'Arnaud BRANSWYK eux vont déménager au rez-de-jardin (le service des sports, service petite enfance...), le service urbanisme va bouger, le service achat va bouger de quelques mètres, donc il y a tout un chamboulement qui va être fait pour avoir une organisation optimale.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

5-Tarifs des séjours de vacances

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

La Ville de Mouvaux offre une large palette d'activités à destination des enfants et des familles, et notamment :

- Mercredis Récréatifs
- Accueils de loisirs
- Garderies Accueil de Loisirs et Mercredis Récréatifs
- Activités Ados
- Mini-Camps d'été
- Séjours de Vacances
- Accueil périscolaire
- Restauration scolaire
- Classes de neige

Tout en restant soucieuse de préserver l'accès de tous aux structures proposées, la Ville de Mouvaux souhaite réévaluer les tarifs actuels en fonction de la hausse des coûts liés au bon fonctionnement de ces services.

Concernant les séjours de vacances, le Conseil Municipal a adopté par une délibération en date du 28 mars 2012 les principes de fonctionnement et la méthode de calcul des tarifs pour les séjours de vacances d'été.

Les tarifs des participations familiales n'ont quant à eux pas évolué depuis une délibération en date du 18 Mars 2015.

C'est pourquoi, après consultation et avis favorable de la commission thématique en date du 29 Novembre 2016, il est proposé de fixer ces tarifs comme suit à compter de la période d'inscriptions suivant la rentrée scolaire 2017, et de les intégrer comme tels dans le règlement de fonctionnement :

Tranches	Quotient familial	Pourcentage du coût global du séjour	2015 délibération du 18/03/2015	Nouveaux tarifs
Tranche 1	Entre 0 et 400 €	15%	141 €	145,50 €
Tranche 2	Entre 401 € et 800 €	20%	188 €	194,00 €
Tranche 3	Entre 801 € et 1100 €	25%	235 €	242,50 €
Tranche 4	Entre 1101 € à 1400 €	35%	329 €	339,50 €
Tranche 5	Entre 1401 € à 1700 €	40%	376 €	388,00 €
Tranche 6	Entre 1701 € et 2000 €	50%	470 €	485,00 €
Tranche 7	Entre 2001 et 2400 €	60%	564 €	582,00 €
Tranche 8	2 401 €	65%	611 €	630,50 €
Tranche 9	Extérieurs	75%	705 €	727,50 €

M. DESMETTRE : Nous allons prendre en compte ici dans les dix délibérations qui vont suivre ce que nous avons évoqué par le débat d'orientations budgétaires à savoir des coûts accrus notamment par rapport au coût du travail, le GVT... effectivement tout préservant la qualité de service, nous allons devoir appliquer une hausse des tarifs. Alors le premier point c'est le tarif sur les séjours de vacances, donc il va y en avoir d'autres parce que le pôle petite enfance jeunesse vie scolaire englobe un certain nombre de tarifs, que je vais vous laisser découvrir juste après. Alors les séjours de vacances, tous ces documents, toutes ces augmentations sont pour la rentrée de 2017, les séjours de vacances concernent 54 enfant, c'est les fameux 20 enfants pour les plus grands, pour les ados c'est les 13 – 17 et une quarantaine d'enfants pour les 6 – 13. Voilà, donc vous avez sur table l'augmentation de tarifs qui correspond à la fois à la légère hausse de l'inflation mais aussi du coût des fluides, mais aussi du personnel, mais aussi des prestataires qui évidemment répercutent les coûts.

M. le MAIRE : Il faut aussi souligner que nous n'augmentons pas chaque année. Il est bien noté 2015, tous les deux ans pour avoir des comptes à peu près ronds et ne pas payer les centimes.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

6-Tarifs classes de neige

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

La Ville de Mouvaux offre une large palette d'activités à destination des enfants et des familles, et notamment :

- Mercredis Récréatifs
- Accueils de loisirs
- Garderies Accueil de Loisirs et Mercredis Récréatifs
- Activités Ados
- Mini-Camps d'été
- Séjours de Vacances
- Accueil périscolaire
- Restauration scolaire
- Classes de neige

Tout en restant soucieuse de préserver l'accès de tous aux structures proposées, la Ville de Mouvaux souhaite réévaluer les tarifs actuels en fonction de la hausse des coûts liés au bon fonctionnement de ces services.

Concernant les Classes de neige, les tarifs des participations familiales n'ont pas évolué depuis une délibération en date du 18 Mars 2015.

C'est pourquoi, après consultation et avis favorable de la commission thématique en date du 29 Novembre 2016, il est proposé de fixer ces tarifs comme suit, à compter de la période d'inscriptions aux « Classes de neige » de l'année scolaire 2017-2018, et de les intégrer comme tels dans le règlement de fonctionnement :

Classes de neige		2014 délibération du 18/03/15		Nouveaux tarifs	
Tranches	quotient familial	Mouvallais	Extérieurs	Mouvallais	Extérieurs
1	moins de 2856 €	100 €	145 €	103 €	150 €
2	de 2857 € à 5719 €	205 €	305 €	212 €	315 €
3	de 5720 € à 7619 €	320 €	470 €	330 €	485 €
4	de 7620 € à 9525 €	420 €	625 €	433 €	644 €
5	de 9526 € à 11999 €	525 €	770 €	541 €	794 €
6	plus de 12000 €	630 €	875 €	649 €	902 €

M. DESMETTRE : Je reviens à peine de la délégation, nous avons 195 enfants partis en classe de neige. Là, même chose, nous avons un prestataire, l'association Mer et Montagne pour l'instant, parce que c'est un marché public, ils rentrent donc très bientôt. Vous avez vu la presse récemment, vous avez vu que les classes de neige sont appréciées, c'est structurant pour que l'enfant grandisse. Et bien pour que cela soit maintenu il faut bien évidemment adapter nos tarifs tout en étant effectivement extrêmement consciencieux par rapport aux tranches et aux différents quotients.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

7-Tarifs accueils de loisirs

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

La Ville de Mouvaux offre une large palette d'activités à destination des enfants et des familles, et notamment :

- Mercredis Récréatifs
- Accueils de loisirs
- Garderies Accueil de Loisirs et Mercredis Récréatifs
- Activités Ados
- Mini-Camps d'été
- Séjours de Vacances
- Accueil périscolaire
- Restauration scolaire
- Classes de neige

Tout en restant soucieuse de préserver l'accès de tous aux structures proposées, la Ville de Mouvaux souhaite réévaluer les tarifs actuels en fonction de la hausse des coûts liés au bon fonctionnement de ces services.

Concernant les Accueils de Loisirs, les tarifs des participations familiales n'ont pas évolué depuis une délibération en date du 18 Mars 2015.

C'est pourquoi, après consultation et avis favorable de la commission thématique en date du 29 Novembre 2016, il est proposé de fixer ces tarifs comme suit, à compter de la période d'inscriptions au service pour la rentrée scolaire 2017, et de les intégrer comme tels dans le règlement de fonctionnement :

ALSH		2015 délibération du 18/03/2015		Nouveaux tarifs	
Tranches	Quotient familial	Tarif journée	Tarif après-midi	Tarif journée	Tarif après-midi
		avec repas	sans repas	avec repas	sans repas
Tranche 1	Moins de 2856 €	4,00 €	2,40 €	4,15 €	2,50 €
Tranche 2	De 2856€ à 5719€	5,00 €	3,30 €	5,15 €	3,40 €
Tranche 3	De 5720€ à 7619€	7,60 €	5,00 €	7,85 €	5,15 €
Tranche 4	De 7620€ à 9525€	8,60 €	5,70 €	8,85 €	5,90 €
Tranche 5	De 9525€ à 11999€	9,70 €	6,70 €	10,00 €	6,90 €
Tranche 6	Plus de 12000€	11,40 €	8,10 €	11,75 €	8,35 €
EXTERIEURS		21,40 €	14,40 €	22,05 €	14,85 €

M. DESMETTRE : Exactement la même chose, peut-être des éléments par rapport aux accueils de loisirs, nous sommes une commune où beaucoup de parents travaillent, notamment les deux. Pour les moins de 6 ans à peu près 190 enfants accueillis et pour les plus de 6 ans, 180. Ça fait à peu près 370 enfants accueillis chaque année dans les accueils de loisirs. Pour maintenir cette qualité de service bien évidemment il faut tenir compte, comme pour ce que je viens de dire, des augmentations diverses et variées.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

8-Tarifs garderie ALSH et mercredis récréatifs

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

La Ville de Mouvaux offre une large palette d'activités à destination des enfants et des familles, et notamment :

- Mercredis Récréatifs
- Accueils de loisirs
- Garderies Accueil de Loisirs et Mercredis Récréatifs
- Activités Ados
- Mini-Camps d'été
- Séjours de Vacances
- Accueil périscolaire
- Restauration scolaire
- Classes de neige

Tout en restant soucieuse de préserver l'accès de tous aux structures proposées, la Ville de Mouvaux souhaite réévaluer les tarifs actuels en fonction de la hausse des coûts liés au bon fonctionnement de ces services.

Concernant les garderies ALSH (aujourd'hui dénommés Accueils de Loisirs) et Mercredis Récréatifs, les tarifs des participations familiales n'ont pas évolué depuis une délibération en date du 21 Mai 2014.

C'est pourquoi, après consultation et avis favorable de la commission thématique en date du 29 Novembre 2016, il est proposé de fixer ces tarifs comme suit, à compter de la période d'inscriptions au service pour la rentrée scolaire 2017, et de les intégrer comme tels dans le règlement de fonctionnement :

Garderies ALSH (Accueils de Loisirs) et Mercredis Récréatifs :

	2014 Délib du 21/05/2014	Nouveau tarif
TARIF HORAIRE UNIQUE	2,15 €	2,20 €

M. DESMETTRE : On est exactement sur la même chose, pour les accueils de garderie. C'est permettre tout simplement aux parents qui travaillent tôt, de pouvoir les accueillir sur l'heure ou la demi-heure. Donc on passera le tarif de 2 euros 15 à 2 euros 20, donc on rajoute 5 centimes.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

9-Tarifs des mercredis récréatifs

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

La Ville de Mouvaux offre une large palette d'activités à destination des enfants et des familles, et notamment :

- Mercredis Récréatifs

- Accueils de loisirs
- Garderies Accueil de Loisirs et Mercredis Récréatifs
- Activités Ados
- Mini-Camps d'été
- Séjours de Vacances
- Accueil périscolaire
- Restauration scolaire
- Classes de neige

Tout en restant soucieuse de préserver l'accès de tous aux structures proposées, la Ville de Mouvaux souhaite réévaluer les tarifs actuels en fonction de la hausse des coûts liés au bon fonctionnement de ces services.

Concernant les Mercredis Récréatifs, les tarifs des participations familiales n'ont pas évolué depuis une délibération en date du 21 Mai 2014.

C'est pourquoi, après consultation et avis favorable de la commission thématique en date du 29 Novembre 2016, il est proposé de fixer ces tarifs comme suit, à compter de la période d'inscriptions au service pour la rentrée scolaire 2017, et de les intégrer comme tels dans le règlement de fonctionnement :

MERCREDIS RECREATIFS		2014 délibération du 21/05/2014		Nouveaux tarifs	
Tranches	Quotient familial	Base horaire définie par le conseil	Soit 11h30 à 17h30 avec repas obligatoire	Base horaire définie par le conseil	Soit 11h30 à 17h30 avec repas obligatoire
Tranche 1	Moins de 2856 €	0,50 €	3,00 €	0,55 €	3,30 €
Tranche 2	De 2856€ à 5719€	0,60 €	3,60 €	0,65 €	3,90 €
Tranche 3	De 5720€ à 7619€	0,95 €	5,70 €	1,00 €	6,00 €
Tranche 4	De 7620€ à 9525€	1,05 €	6,30 €	1,10 €	6,60 €
Tranche 5	De 9525€ à 11999€	1,20 €	7,20 €	1,25 €	7,50 €
Tranche 6	Plus de 12000€	1,40 €	8,40 €	1,45 €	8,70 €
EXTERIEURS		2,65 €	15,90 €	2,75 €	16,50 €

M. DESMETTRE : Concernant les mercredis récréatifs, un petit point quand même de mémoire, nous sommes passés de 48 places à 96 places, occupées par 114 enfants tout au long de l'année. Là encore c'est pour permettre aux parents, notamment le mercredi après-midi de pouvoir faire garder, sous un mode de garde de qualité, leurs enfants.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

10-Tarifs mini-camps d'été

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

La Ville de Mouvaux offre une large palette d'activités à destination des enfants et des familles, et notamment :

- Mercredis Récréatifs
- Accueils de loisirs
- Garderies Accueil de Loisirs et Mercredis Récréatifs
- Activités Ados
- Mini-Camps d'été
- Séjours de Vacances
- Accueil périscolaire
- Restauration scolaire
- Classes de neige

Tout en restant soucieuse de préserver l'accès de tous aux structures proposées, la Ville de Mouvaux souhaite réévaluer les tarifs actuels en fonction de la hausse des coûts liés au bon fonctionnement de ces services.

Concernant les Mini-Camps d'été, les tarifs des participations familiales n'ont pas évolué depuis une délibération en date du 18 Mars 2015.

C'est pourquoi, après consultation et avis favorable de la commission thématique en date du 29 Novembre 2016, il est proposé de fixer ces tarifs comme suit, à compter de la période d'inscriptions au service pour la rentrée scolaire 2017, et de les intégrer comme tels dans le règlement de fonctionnement :

MINI CAMPS D'ETE		2015 délibération du 18/03/2015	Nouveaux tarifs
Tranches	Quotient familial	Tarif journée	Tarif journée
Tranche 1	Moins de 2856 €	4,00 €	4,15 €

Tranche 2	De 2856€ à 5719€	5,40 €	5,60 €
Tranche 3	De 5720€ à 7619€	9,40 €	9,70 €
Tranche 4	De 7620€ à 9525€	11,65 €	12,00 €
Tranche 5	De 9525€ à 11999€	13,80 €	14,25 €
Tranche 6	Plus de 12000€	16,15 €	16,65 €
EXTERIEURS		22,00 €	22,70 €

M. DESMETTRE : Alors les mini camps d'été pour ceux qui connaissent, je sais qu'ils sont nombreux dans la salle, c'est surtout à Morbecq parce que nous avons une belle destination, ça concerne une trentaine d'enfants, pour le moment c'est quelque chose qui est un point d'étape par rapport à ce qu'on a évoqué tout à l'heure, par rapport aux séjours qui sont beaucoup plus longs. Là c'est 3, 4 nuitées, à l'extérieur pour les enfants.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

11-Tarifs des accueils périscolaires

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

La Ville de Mouvaux offre une large palette d'activités à destination des enfants et des familles, et notamment :

- Mercredis Récréatifs
- Accueils de loisirs
- Garderies Accueil de Loisirs et Mercredis Récréatifs
- Activités Ados
- Mini-Camps d'été
- Séjours de Vacances
- Accueil périscolaire
- Restauration scolaire
- Classes de neige

Tout en restant soucieuse de préserver l'accès de tous aux structures proposées, la Ville de Mouvaux souhaite réévaluer les tarifs actuels en fonction de la hausse des coûts liés au bon fonctionnement de ces services.

Concernant les Accueils Périscolaires, les tarifs des participations familiales n'ont pas évolué depuis une délibération en date du 21 Mai 2014.

C'est pourquoi, après consultation et avis favorable de la commission thématique en date du 29 Novembre 2016, il est proposé de fixer ces tarifs comme suit, à compter de la période d'inscriptions au service pour la rentrée scolaire 2017, et de les intégrer comme tels dans le règlement de fonctionnement :

		2014 délibération du 21/05/2014				Nouveaux tarifs			
		TARIFS MATERNELS		TARIFS ELEMENTAIRES		TARIFS MATERNELS		TARIFS ELEMENTAIRES	
Tranches	quotient familial	Tarif à la demi-heure	Tarif à l'heure	Tarif à la demi-heure	Tarif à l'heure	Tarif à la demi-heure	Tarif à l'heure	Tarif à la demi-heure	Tarif à l'heure
1	moins de 2856 €	0,80 €	1,60 €	0,65 €	1,30 €	0,85 €	1,70 €	0,70 €	1,40 €
2	de 2857 € à 5719 €	1,05 €	2,10 €	0,85 €	1,70 €	1,10 €	2,20 €	0,90 €	1,80 €
3	de 5720 € à 7619 €	1,25 €	2,50 €	1,05 €	2,10 €	1,30 €	2,60 €	1,10 €	2,20 €
4	de 7620 € à 9525 €	1,40 €	2,80 €	1,25 €	2,50 €	1,45 €	2,90 €	1,30 €	2,60 €
5	de 9526 € à 11999 €	1,55 €	3,10 €	1,40 €	2,80 €	1,60 €	3,20 €	1,45 €	2,90 €
6	plus de 12000 €	1,70 €	3,40 €	1,55 €	3,10 €	1,75 €	3,50 €	1,60 €	3,20 €
EXTERIEURS		2,45 €	4,90 €	2,30 €	4,60 €	2,50 €	5,00 €	2,40 €	4,80 €

M. DESMETTRE : Point important pour la ville de Mouvaux. Je le rappelle il y a quelques années, nous avions encore quelques associations qui accueilleraient ce service, nous sommes sur les accueils périscolaires, temps extrêmement importants pour les parents. Ça fait à peu près 382 enfants par an accueillis et là encore nous allons procéder à une légère augmentation des tarifs pour permettre à ce service fort attendu des Mouvallois de pouvoir perdurer.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

12-Tarifs restauration scolaire

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

La Ville de Mouvaux offre une large palette d'activités à destination des enfants et des familles, et notamment :

- Mercredis Récréatifs
- Accueils de loisirs
- Garderies Accueil de Loisirs et Mercredis Récréatifs
- Activités Ados
- Mini-Camps d'été
- Séjours de Vacances
- Accueil périscolaire
- Restauration scolaire
- Classes de neige

Tout en restant soucieuse de préserver l'accès de tous aux structures proposées, la Ville de Mouvaux souhaite réévaluer les tarifs actuels en fonction de la hausse des coûts liés au bon fonctionnement de ces services.

Concernant le service communément appelé « Restauration Scolaire », les tarifs des participations familiales n'ont pas évolué depuis une délibération en date du 21 Mai 2014.

C'est pourquoi, après consultation et avis favorable de la commission thématique en date du 29 Novembre 2016, il est proposé de fixer ces tarifs comme suit, à compter de la période d'inscriptions au service pour la rentrée scolaire 2017, et de les intégrer comme tels dans le règlement de fonctionnement, étant précisé que le tarif « Adulte assurant la cantine » est supprimé car n'ayant plus lieu d'être :

RESTAURATION SCOLAIRE		délib du 21/05/2014	Nouveaux tarifs
Mouvallois	Prim/CLIS	3,40 €	3,50 €
	Maternelles	2,80 €	2,90 €
Allergie	Primaires	2,20 €	2,30 €
	Maternelles	1,80 €	1,85 €
Tarifs réduits A	Primaires	2,50 €	2,60 €
	Maternelles	2,15 €	2,25 €
Tarifs réduits B CCAS	Primaires	0,70 €	0,75 €
	Maternelles	0,65 €	0,70 €
Extérieurs	Primaires	5,95 €	6,15 €
	Maternelles	5,05 €	5,20 €
Tarif ADULTE	assurant la cantine	3,40 €	--
	n'assurant pas la cantine	5,40 €	5,60 €

M. DESMETTRE : C'est un budget qui est très important, très attendu, qui permet d'ailleurs aux enfants de bien se nourrir, parfois même suivi par un diététicien, avoir un bon repas très équilibré, je remercie notre prestataire pour l'instant qui est une société Tourquennoise, qui regroupe 49 salariés sur Tourcoing. J'y apporte une importance parce que c'est aussi du travail de proximité qu'il ne faut absolument pas négliger. Deuxième point de satisfaction nous sommes à 82 % de prélèvement automatique, moi je vise Monsieur le Maire à ce qu'on puisse atteindre 85 % en prélèvement automatique et cela concerne 1400 enfants qui utilisent les cantiniers comme on les appelle, en tout cas cette année. Donc on est passés de 1350 à 1426.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

13-Fonctionnement des activités ados

M. Jérémie STELANDRE, Conseiller Délégué, Rapporteur ;

La Ville de Mouvaux offre une large palette d'activités à destination des enfants et des familles, et notamment :

- Mercredis Récréatifs
- Accueils de loisirs
- Garderies Accueil de Loisirs et Mercredis Récréatifs
- Activités Ados
- Mini-Camps d'été
- Séjours de Vacances
- Accueil périscolaire
- Restauration scolaire
- Classes de neige

Tout en restant soucieuse de préserver l'accès de tous aux structures proposées, la Ville de Mouvaux souhaite adapter les fonctionnements des services à l'évolution des structures mises à disposition des activités à destination des jeunes.

Aussi, considérant que :

- les accueils de loisirs ados se dérouleront à partir de l'été 2017 au sein de l'Espace Jeunes du cœur de Ville durant les vacances scolaires - hormis celle de Noël
- conformément aux engagements pris avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et au projet de développement de la politique éducative, cette structure sera désormais ouverte, en plus des périodes de vacances scolaires - hormis celle de Noël -, le samedi après-midi de 15h à 19h hors vacances scolaires
- les démarches d'inscription doivent être adaptées aux jeunes afin de faciliter leur présence

Il est proposé de mettre en place, après consultation de notre partenaire, la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, :

Une Carte « ESPACE JEUNES » pour les activités sur place :

- qui s'adresse aux jeunes de 12 à 17 ans
- avec une inscription en juin 2017 valable à l'année* - du 1er septembre au 31 août - pour les activités sur place ou libres au sein de l'Espace Jeunes. Le jeune pouvant prendre sa carte pendant toute l'année mais celle-ci prenant fin à chaque été

*Pour la 1ère année de lancement, la carte aura effet à partir des vacances d'été 2017

- qui donne accès à l'Espace Jeunes et aux activités sur place sans réservation préalable durant les vacances scolaires et les samedis d'ouverture hors vacances scolaires - cela permettant la liberté et l'autonomie du jeune dans l'utilisation de cet espace dédié.
- dont l'inscription et le paiement se font comme aujourd'hui, uniquement à l'Espace Familles

Un système d'inscriptions par période entre les vacances scolaires pour les activités dites de sorties (Sorties sur la métropole et hors métropole)

- Inscription et paiement de l'activité comme aujourd'hui, uniquement à l'Espace Familles, sur la base d'un planning au mois ou au trimestre incluant les vacances scolaires

Concrètement, le jeune aura 3 possibilités :

1. Prendre sa carte « espace jeunes » et venir exclusivement aux activités proposées sur place, dans l'espace jeunes ou dans une salle / un lieu de la Ville de Mouvaux

Ce sont environ 95 jours de présences dans l'année qui sont possibles avec cette carte

2. Payer directement l'activité dite de sortie pour y participer

Le jeune n'a accès qu'à la sortie qu'il a payée

3. Prendre la carte « espace jeunes » et payer directement l'activité dite de sortie pour y participer

Le jeune a accès à la salle d'activité toute l'année et à la (ou aux) sortie(s) qu'il a payée(s)

Après consultation et avis favorable de la commission thématique en date du 4 Janvier 2017, il est proposé d'approuver comme tel, à compter de la période d'inscriptions au service d'été 2017, le règlement de fonctionnement.

M. STELANDRE : En introduction je voulais vous dire que c'est une structure qui est depuis longtemps fortement attendue par les jeunes, je suis issu de la jeunesse Mouvalloise et j'ai connu les centres et je peux vous dire que les activités ados, c'est une vraie reconnaissance de la part de la municipalité d'avoir enfin une structure digne de ce nom, très moderne et surtout au Cœur de ville. Je voulais vous remercier au nom de la jeunesse Mouvalloise pour cette prise en compte. Il va y avoir un premier centre ados qui aura lieu au Cœur de ville dans cet espace culture théâtre jeunesse à partir de l'été 2017. Comme à l'accoutumée, les centres ados auront lieu donc dans cet espace hormis celui de Noël, bon il faut savoir qu'il n'y a pas de centre ados à Noël tout simplement parce qu'on a déjà tenté l'expérience et il n'y a quasiment pas d'ados disponibles pendant les vacances de Noël. C'est aussi une nouveauté : l'espace jeunes sera ouvert les Samedis après-midi de 15 H 00 à 19 H 00. Pourquoi cet horaire tout simplement parce-qu'on finit généralement le collège ou le lycée aux alentours de 12 H 00, 12 H 30, le temps de rentrer et de déjeuner, 15 H 00 c'est plus propice à tous les jeunes. Voilà, donc le fonctionnement à proprement parler il va y avoir une première carte qu'on intitulera la carte espace jeunes, qui va permettre à tous les jeunes qui le souhaitent, d'acheter cette adhésion et qui va donc permettre l'ouverture, le fait de venir tous les Samedis en période scolaire, à ce centre-là. Donc c'est comme un accès, comme une cotisation dans un centre sportif, si vous voulez, ça ouvre les portes tous les Samedis pour le jeune qui détient cette carte espace jeunes. Néanmoins, elle n'est pas forcément obligatoire, c'est-à-dire que le jeune qui souhaite s'inscrire à une activité exceptionnelle va pouvoir aussi participer à cette activité exceptionnelle. Je ne sais pas si vous avez des questions sur ça.

M. le MAIRE : Il faut quand même préciser qu'on part de loin, que le centre ados pendant quelques années, tu l'as connu Jérémie, il était au fin fond d'une école, l'école Victor Hugo, la salle de jeux était la salle de restauration scolaire qu'on modifiait en salle de jeux. Mais j'étais un peu dépité quand j'y allais parce que c'était la seule salle d'ados qui avait encore des télévisions à tube cathodique. Donc les jeunes nous regardaient en pensant vous êtes sûrs qu'ils sont modernes nos politiques ? Ils jouaient sur leurs jeux Playstation ou Wii et puis vous aviez une image qui datait du siècle passé c'était quand même assez intéressant. Donc il est évident que nous avons assez prévu avec Benjamin, avec toi Jérémie un petit budget d'investissement pour l'espace jeunes notamment pour changer ce matériel afin qu'il corresponde quand même au 21^{ème} siècle, c'est un minimum. Même chose pour les quelques éléments qui tournaient autour, notamment le mobilier, je remercie Arnaud BRANSWYK parce que j'avais l'impression qu'il faisait la déchetterie, en récupérant des divans chez les particuliers pour améliorer un peu l'ordinaire de cet espace jeunes. Bon on a changé un petit peu de braquets dans ce domaine et la carte jeunes va permettre de financer ces activités et il faut savoir aussi que le partenaire CAF est à nos côtés. La CAF a répondu présent sur l'espace jeunes. La CAF prend en charge une très grosse partie des dépenses notamment celles liées aux animateurs. Donc le coût restant à la charge de la ville est, je vais pas dire de zéro, mais il est presque de rien du tout.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

14-Tarifs activités ados

M. Jérémie STELANDRE, Conseiller Délégué, Rapporteur ;

La Ville de Mouvaux offre une large palette d'activités à destination des enfants et des familles, et notamment :

- Mercredis Récréatifs
- Accueils de loisirs
- Garderies Accueil de Loisirs et Mercredis Récréatifs
- Activités Ados
- Mini-Camps d'été
- Séjours de Vacances
- Accueil périscolaire
- Restauration scolaire
- Classes de neige

Tout en restant soucieuse de préserver l'accès de tous aux structures proposées, la Ville de Mouvaux souhaite réévaluer les tarifs actuels en fonction de la hausse des coûts liés au bon fonctionnement de ces services.

Par ailleurs, il convient d'adapter les fonctionnements des structures mises à disposition des activités à destination des jeunes à leurs évolutions.

Concernant les Activités Ados, les tarifs des participations familiales n'ont pas évolué depuis une délibération en date du 10 Décembre 2014. De plus, il convient de les adapter au nouveau fonctionnement mis en place avec l'arrivée de l'espace « jeunes ».

Il est donc proposé de fixer ces tarifs comme suit, à compter de la période d'inscriptions au service de l'été 2017, et de les intégrer comme tels dans le règlement de fonctionnement :

Activités Ados :

Tranche	QF	Espace Jeunes	Sortie ½ Journée	Sortie Journée
---------	----	---------------	------------------	----------------

Tranche 1	Moins de 2856 €	30€	6,20€	9,30€
Tranche 2	De 2856€ à 5719€	35€	7,20€	10,80€
Tranche 3	De 5720€ à 7619€	40€	8,20€	12,30€
Tranche 4	De 7620€ à 9525€	45€	9,20€	13,80€
Tranche 5	De 9525€ à 11999€	50€	10,20€	15,30€
Tranche 6	Plus de 12000€	55€	11,40€	17,10€
Extérieurs		80€	12,40€	18,60€

M. STELANDRE : En effet, vous avez donc dans le tableau à la fin de cette délibération les tarifs qui vont être proposés pour l'été 2017. Donc en fonction des tranches, on va de 30 euros à 55 euros. La sortie demi-journée c'est si en plus nous organisons une sortie demi-journée exceptionnelle. Et enfin la sortie journée qui est encore plus exceptionnelle, par exemple si nous bénéficions de places de foot ou des événements qui ont lieu sur le grand stade et qu'on a l'opportunité de pouvoir y aller pourquoi pas proposer cette sortie aux jeunes. Mais notre priorité, la priorité des jeunes c'est de pouvoir utiliser notre territoire et les structures dont on dispose, c'est-à-dire qu'on n'a pas besoin d'aller dans les villes voisines pour trouver des structures. Ici on est vraiment bien doté et c'est ce qu'on veut au utiliser maximum.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

15-Fermeture de la structure dénommée « crèche familiale municipale »

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

Au préalable gérée par la Croix Rouge, la crèche familiale a été municipalisée le 1^{er} juillet 2005 suite aux délibérations du Conseil Municipal en date des 8 mars et 19 juin 2005.

Cette municipalisation visait à éviter la disparition de places d'accueil, déjà insuffisantes, malgré la défaillance de la Croix Rouge.

A l'époque, 2 structures d'accueil collectives étaient alors implantées sur la Ville avec une capacité d'accueil de 24 places. (10 places en halte-garderie Pierre Prévost dans le quartier des francs et 14 en halte-garderie Pompidou)

Une puéricultrice directrice à 80%, une éducatrice de jeunes enfants à 100%, 18 assistantes maternelles composaient la crèche familiale, agréée par la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I) pour accueillir 60 enfants chez 20 assistantes maternelles.

Au total, 84 places d'accueil d'enfants de moins de 3 ans étaient donc offertes sur le territoire mouvallois.

A ce jour, la Ville dispose d'environ 370 berceaux disponibles sur son territoire et environ 401 enfants (mouvallois et extérieurs) sont accueillis. Si le taux de couverture est estimé par la CAF du Nord à 85 % - soit le meilleur de la métropole -, il faut noter que le besoin des familles mouvalloises est bien couvert. En effet, sur un total de 459 enfants mouvallois de moins de 3 ans recensés, on note que 326 sont accueillis sur le territoire mouvallois. 71% des familles ont donc un besoin de garde potentiel.

En matière d'accueil collectif :

- les quatre structures municipales (Multi-Accueils Collectifs) représentent 85 places ;
- les structures privées (3 micro-crèches et 2 Maisons d'Assistants Maternelles) permettent également l'accueil de 62 enfants.

En matière d'accueil individuel

- le Relais Assistants Maternelles ouvert en septembre 2009 s'est développé pour accompagner les quelques 115 assistantes maternelles indépendantes recensées par le Département à travers la Protection Maternelle Infantile (PMI) dont 88 sont réellement encore en activité, contribuant ainsi à l'offre des 370 places-;
- les 10 assistantes maternelles de la Crèche Familiale employées par la Ville en contrat à durée indéterminée offrent quant à elles 35 places et sont encadrées par une Directrice et une Codirectrice - référente pédagogique.

Lors des demandes de pré-inscription gérées par les services municipaux, les souhaits des parents portent essentiellement sur les structures

d'accueil collectif, cette tendance ne faisant que croître chaque année comme en témoigne une enquête menée récemment. La demande des

Mouvallois est claire : ils souhaitent que la Collectivité assume l'accueil collectif, en laissant l'initiative privée déployer l'accueil individuel

Afin de répondre au mieux à cette attente, depuis plusieurs années, la Ville a souhaité privilégier l'accueil collectif en développant et en optimisant l'offre de places en multi-accueils (hausse du nombre de places d'accueil, extension des heures d'ouverture, accompagnement au lancement de crèches privées). Elle a aussi réalisé des investissements lourds pour respecter les contraintes réglementaires, comme la fourniture des couches et des repas

Une nouvelle structure collective est même envisagée, mais ne pourra voir le jour que si son plan de financement peut être finalisé, avec la participation des partenaires institutionnels de la Ville.

Par ailleurs, les départs en retraite d'assistantes maternelles de la Crèche Familiale n'ont pas été remplacés parce que la Ville a fait le choix de soutenir et renforcer les activités du Relais Assistantes Maternelles, afin d'accompagner les assistantes maternelles indépendantes.

Au regard de la baisse des recettes de la Ville due au désengagement de l'Etat en matière de DGF et à l'augmentation des dépenses de fonctionnement imposées par les dispositions réglementaires, la municipalité se voit contrainte de rationaliser ses coûts de fonctionnement.

Aujourd'hui, le nombre d'assistantes maternelles employées par la Ville est passé en dessous du seuil permettant d'organiser correctement l'accueil des enfants au quotidien tout en occasionnant des coûts très importants, qui s'élevaient à plus de 512 000 € lors du dernier Compte de Résultats 2015 établi dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF, avec un reste à charge d'environ 200.000 € pour la Ville.

Aussi, au regard des modalités liées à la contractualisation de l'accueil des enfants (contrats valables du 1er septembre au 31 août de chaque année), il est donc proposé au Conseil Municipal de fermer cette structure dénommée « crèche familiale municipale » au plus tôt le 31 août 2017.

Parallèlement, la Ville explorera les possibilités de reclassement de ces agents dans d'autres services municipaux aux conditions déterminées par le cadre d'emploi du poste proposé et en fonction des disponibilités liées au départ à la retraite d'agents municipaux. A défaut de reclassement possible et accepté par les intéressées, il sera mis fin à leurs contrats dans le respect des dispositions du Code de l'action sociale et des familles et de celles du Code du travail.

Cette éventuelle fin de contrat ne leur fera pas perdre leur agrément du Conseil Départemental et elles pourront donc continuer à exercer leur métier en tant qu'indépendantes, tout en bénéficiant de l'accompagnement du RAMI. Il est également proposé de leurs céder à titre gratuit le matériel municipal de puériculture mis à disposition.

Ceci étant exposé,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles et notamment les articles L. 422-1 à L. 422-8, L. 423-11, L. 423-12 et R. 422-1, R. 422-21,

Vu le Code du travail, et notamment son article L. 1231-1 et suivants,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2005-706 du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et assistants familiaux ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 8 mars et 29 juin 2005 portant création d'une crèche familiale municipale,

Vu l'avis favorable du comité technique lors de sa réunion du 25 janvier 2017,

Vu l'avis favorable unanime de la Commission Municipale thématique en charge des questions Petite Enfance émis le 04 Janvier 2017,

Vu l'avis favorable unanime de la Commission Municipale thématique en charge des finances, du contrôle de gestion et des ressources humaines émis le 21 Janvier 2017,

Il vous est proposé de bien vouloir :

- approuver la fermeture de la structure dénommée « crèche familiale municipale » au plus tôt le 31 août 2017.
- autoriser M. le Maire à engager les modalités de rupture contractuelle avec les assistantes maternelles concernées et à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre, notamment en matière de gestion des ressources humaines.

M. DESMETTRE : Un sujet sur la petite enfance, nous avons sur Mouvaux une capacité d'accueil qui est toujours remarquable puisque la CAF nous cite comme la meilleure dans la Métropole en termes de couverture d'accueil pour jeunes enfants à 85 %. Cependant nous allons devoir statuer ce soir sur une autorisation de fermeture de la crèche familiale de Mouvaux. Je rappelle les éléments de contexte, on est en 2005, nous avons une association qui s'appelle la Croix Rouge, qui a mis en place un premier système d'accueil des jeunes enfants, nous avons depuis lors des systèmes d'accueil qui se sont fortement développés, je pense au multi-accueils de Noëlle Dewavrin, l'homogénéisation aussi des tranches d'âges, bref une montée aussi en accueil qui correspond aussi au changement d'attente des parents, ils sont très demandeurs aussi du collectif. A cette demande, on a su répondre et c'est la raison pour laquelle ces huit dernières années nous avons bâti le RAMI, c'est un relais d'assistantes maternelles indépendantes, à peu près 115 assistantes maternelles indépendantes, dont 88 sont actives. Et puis ça correspond comme je vous le disais à un accueil collectif des familles. Alors, pourquoi cette décision ? Et bien tout simplement parce qu'il faudra maintenant adapter le personnel à cette nouvelle orientation. Dans cette délibération qui n'est pas simple bien évidemment, il y aura un accompagnement individualisé car vous pensez bien qu'il y a des enfants qui sont actuellement accueillis chez les assistantes maternelles de la crèche familiale municipale qui auront évidemment un accompagnement, à travers un entretien proposé aux familles, qui sera individuel. Je vois la responsable du service petite enfance qui est avec nous ce soir, elle a une feuille de route par rapport à ça. Voilà, donc c'est une décision que nous prenons ce soir et que je vous soumets maintenant.

M. COMPERE : J'avoue avoir du mal à comprendre les attendus de cette délibération. Il est écrit : les Mouvallois souhaitent que la collectivité assume l'accueil collectif, laissant l'accueil individuel au privé. D'ailleurs je n'ai pas trop compris, vous êtes passé directement du collectif au RAMI, précisant que le RAMI n'est pas un accueil collectif. Ça prête un peu à confusion. Et plus loin je lis : privilégier l'accompagnement aux crèches au lancement de crèches privées. Donc je ne vois pas où est la collectivité dans la crèche privée. D'ailleurs on voit très bien dans La Voix du Nord, qui a déjà indiqué le résultat de la délibération, une très belle crèche privée. Votre délibération n'évoque d'ailleurs jamais le différentiel de coût pour les familles, comme si le privé était compétitif face au public, là clairement rien n'est indiqué. Ensuite vous indiquez : une nouvelle structure collective est même envisagée mais ne pourra voir le jour que si son plan de financement peut être finalisé avec la participation des partenaires institutionnels. J'appelle ça un enterrement de première classe. Quand j'explique moi l'évolution à mes élèves, je leur rappelle qu'il vaut avoir des ailes avant de voler plutôt qu'attendre qu'elles poussent pendant le vol. Essayez donc d'ouvrir d'abord une nouvelle structure avant de fermer une ancienne. Fermer se fait d'un trait de plumes, ouvrir c'est en effet plus compliqué. Puis la seule et unique raison sortie de cet emballage, la Municipalité se voit contrainte de rationaliser ses coûts de fonctionnement, on ne peut donc pas avoir une police etc et une crèche ? Pourtant quand on compare le reste à charge de 200 000 euros et le budget global de 20 millions c'est-à-dire 1 %, ne peut-on pas maintenir la structure en attendant les beaux jours promis ? Je pourrais à la rigueur donner quelques pistes pour trouver les 600 000 euros manquant pour le reste du mandat. Pour le reclassement des agents, là c'est le flou classique qu'on trouve généralement chez tout employeur, alors ce sera s'il y a de la place, sinon devenez auto-entrepreneur. Monsieur le Maire, assumez vos choix, vous souhaitez, suivant votre ami politique, déléguer le maximum de services publics à l'entreprise privée, c'est votre choix de société et vous savez que ce ne sera jamais le nôtre.

M. le MAIRE : Oui j'assume, j'assume. Alors c'est parfois difficile d'assumer. Pour l'humaniste que je suis c'est dur, c'est difficile, mais je dois faire face. Vous confondez beaucoup de choses, c'est vrai que les assistantes maternelles indépendantes c'est du privé, les MAM qu'on a soutenues à bout de bras vous savez les maisons d'accueil pour les assistantes maternelles indépendantes, qui souhaitent se regrouper, on les a aidées. Parce qu'il y a eu une demande particulière dans ce domaine-là. Ce n'est pas de ma faute si sur les projets de crèches, la CAF répond du bout des lèvres et le département est absent. Voilà la réalité. Le coût d'investissement d'une nouvelle crèche, que j'avais envisagée dans le quartier des Francs c'est un million pour le contribuable Mouvallois. Dans sa grande bonté la CAF, qui est responsable du secteur petite enfance, prend 170 000 euros c'est-à-dire qu'il y a 830 000 euros à la charge des Mouvallois ce qui n'est pas acceptable. Donc tant que je n'aurais pas au moins de 50 / 50 je ne ferai pas, je l'avais écrit dans mon programme. J'avais cité les 10 points que j'avais et dit que si les partenaires, et je les avais cités à l'époque, n'étaient pas aux côtés de la ville nous ne ferions pas. Et je n'ai pas changé d'un iota, nous ne ferons pas s'ils ne sont pas à nos côtés. Voilà, donc nous sommes aujourd'hui et c'est mis au plus tôt au 31 Août de cette année parce qu'il y a aussi des parents à prévenir, je suis aujourd'hui avec les

représentants syndicaux, du syndicat parce qu'il y a un syndicat avec leur conseil, je les ai reçus, nous avons un dialogue qui est constructif, un bon dialogue, au moins il y a de l'écoute des deux côtés, je les écoute, ils écoutent la Municipalité. Suite à cette délibération je les recevrai la semaine prochaine tel que c'était prévu, ils m'ont posé certaines conditions, il y a eu des découvertes qui ont été posées sur la table, voilà. Je respecterai, je le dis haut et fort, je respecterai l'engagement de mon prédécesseur. Il y a eu des papiers qui ont été signés par mon prédécesseur, je respecterai son engagement, c'est-à-dire que l'ancienneté qui avait été acquise, pour être encore une fois bien clair, pour éviter tout problème de compréhension, l'ancienneté qui avait été acquise pour les assistantes dans leur emploi antérieur de la Croix Rouge doit être comptabilisée. Donc je la comptabiliserai. Et pour le reste il y a eu des demandes qui, pour l'instant, sont en négociation donc ce n'est pas à mettre sur la place publique, après voilà, les assistantes maternelles et leurs représentants au syndicat s'ils veulent le mettre sur la place publique, ils mettront sur la place publique mais pour l'instant nous sommes en discussion et en concertation. On a passé ça en commission mon cher Thomas, hein tu as passé en commission à l'unanimité des présents. Suivi par la commission ressources humaines à l'unanimité des présents. Monsieur COMPERE vous avez dû partir c'est dommage, vous auriez pu poser toutes ces questions techniques et on vous aurait peut-être répondu. On est passé en comité technique, il y a eu aussi une majorité qui s'est dégagée en fonction des présents. Donc là aujourd'hui c'est l'avancée classique, il y a une délibération qui est prise. Il y a des choses qui ont été mises déjà dans la délibération, parce que je ne voulais pas revenir sur des délibérations, il faut que ce soit bien clair, voilà s'il y en a certains qui mettent en doute parfois mes engagements, je dis toujours que je respecte mes engagements, et celui qui me dit que c'est faux qu'il me mette en demeure, qu'il me dise Monsieur le Maire vous n'avez pas respecté cet engagement-là. Et je veux bien analyser avec lui en tête à tête sans problème et après le mettre sur la place publique. Mais là on m'a demandé des choses, par exemple que les assistantes maternelles souhaitent avoir à titre gratuit le matériel, on l'a mis dans la délibération. Et après il y a la réglementation, si elles veulent le licenciement, la reconversion, ou autre chose. Donc je suis, nous sommes, avec Thomas, avec Eddie et les services, en discussion et je dis que la semaine prochaine je vais poser rendez-vous donc avec le conseil et les représentants du syndicat qui défendent les assistantes maternelles pour continuer à avancer dans nos négociations.

Par 28 voix pour, 1 voix contre (M. COMPERE) et 2 abstentions (Mme HERVEIN et Mme COLLOT), le Conseil Municipal adopte.

16-Versement d'une subvention à l'association Inter Aide

M. Bernard DEKETELAERE, Adjoint, Rapporteur ;

L'association Inter Aide réalise depuis plus de trente ans des programmes de développement dans des pays pauvres, axés principalement sur des actions d'accès à l'eau potable et l'assainissement en milieu rural.

Ces actions sont rendues possibles par l'appui dans la durée de la Fondation « Cassiopée » dont le siège est situé à Mouvaux.

Un projet de construction de 17 points d'eau est envisagé en Ethiopie afin d'améliorer les conditions sanitaires de 5.000 usagers. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un projet trisannuel qui prévoit la réalisation de 50 points d'eau pour un total de 15.000 usagers.

Cette opération pourrait bénéficier de financements de l'Agence de l'eau Artois Picardie d'un montant de 50.000 euros, ainsi que de l'Agence Française de Développement, à hauteur de 67.000 euros.

Ces aides sont toutefois conditionnées par la participation d'une collectivité du bassin de l'Agence de l'eau.

Notre participation à ce projet humanitaire répondrait aux engagements que nous avons déclinés dans l'Agenda 21 de la commune, dans son volet « Equité Sociale et épanouissement humain » visant à favoriser les actions de solidarité pour les villes des pays en voie de développement.

Il vous est proposé de nous associer à ce programme en accordant à l'association Inter Aide, au titre de sa collaboration avec la fondation « Cassiopée », une subvention de 1.000 euros qui permettra de mobiliser les 117.000 euros proposés par les organismes précités et nécessaires à la réalisation d'actions portant sur l'accès à l'eau et l'assainissement en milieu rural en Ethiopie.

M. DEKETELAERE : Il y a une association Mouvalloise qui s'appelle la fondation Cassiopée qui est très engagée dans une autre fondation Inter'Aide, qui agit au plan international pour aider des personnes et des populations en situation de grande difficulté. Cette association a notamment développé un programme d'aide en Ethiopie pour un système d'irrigation qui permet aux populations de mieux vivre sur place et nous savons tous, et l'actualité s'en fait le témoin chaque jour, qu'il vaut mieux aider les populations à vivre sur place, même dans des pays en grande difficulté, sinon nous avons les conséquences que nous pouvons constater dans les médias depuis plusieurs mois, voire plusieurs années. Alors cette association a malheureusement des contraintes administratives et financières qui font que pour avoir les deux aides qu'elle souhaiterait d'une part de l'agence de l'eau Artois Picardie et d'autre part l'Agence Française de Développement, il lui faut le soutien, j'allais dire symbolique, minime, d'une collectivité locale qui lui donnerait un coup de pouce. C'est important parce que suivant le montant qui nous est demandé, soit 1000 euros, ça permet à cette association de développer un total de 117 000 euros pour aider ces pays en voie de développement. Donc il vous est demandé d'approuver cette délibération. L'association Cassiopée et Inter'Aide qui avaient déjà fait la même demande devant ce conseil il y a quelques années, on ne peut pas dire qu'il y a une répétition abusive de cette demande de subvention, donc je pense que pour un élan de solidarité que nous comprenons tous, les 1000 euros demandés à la ville de Mouvaux permettent avec un coefficient de 117 de pouvoir accorder à l'association l'aide rendant possible concrètement une aide aux populations qui meurent de faim et qui meurent de soif.

M. le MAIRE : Merci Bernard, on l'avait déjà fait en quelle année déjà ?

M. DEKETELAERE : 2011 si ma mémoire est bonne.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

17-Demande de subvention MEL - Travaux d'effacement des réseaux rues Guy Môquet, Faidherbe, Jean Jaurès et l'Épinette

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Dans le cadre du programme de voirie en collaboration avec la MEL, les travaux d'aménagement des rues Guy Môquet, Faidherbe, Jean Jaurès et de l'Épinette ont débuté en 2017.

Dans l'objectif de poursuivre son engagement quant à la dissimulation des réseaux aériens qui jalonnent les axes de la ville, la commune souhaite accompagner ces travaux en enfouissant les câbles, aux fins d'amélioration esthétique, et par effet induit en réfectionnant l'éclairage public.

De ce fait, pour ce qui concerne les réseaux électriques, la MEL permet de solliciter une participation pour chaque chantier d'amélioration esthétique à hauteur de 40 % du montant HT de la part basse tension.

Il vous est donc proposé :

- de valider la réalisation des travaux d'effacement des réseaux et rénovation de l'éclairage public des rues Guy Môquet, Faidherbe, Jean Jaurès et de l'Épinette.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de la MEL à hauteur de 40 % du montant HT de la part basse tension.

M. le MAIRE : Il s'agit une demande de subvention classique à la MEL pour les travaux d'effacement des réseaux rues Guy Môquet, Faidherbe, Jean Jaurès et Epinette. Il s'agit des gros travaux qui se déroulent en ce moment et qui vont créer on va dire quelques petites nuisances dans les mois qui arrivent. Donc c'est la MEL qui a repris en fin de compte l'ex-SIMERE qui était le syndicat de la maîtrise de l'énergie qui a une subvention d'EDF pour mettre ces réseaux donc nous faisons maintenant cette demande à la MEL pour que la MEL participe aux travaux que la ville engage. Pour votre information, le montant des travaux pour l'effacement des réseaux rues Guy Moquet, Faidherbe, Jean Jaurès, Epinette c'est 850 000 euros pour la ville, en plus des travaux d'assainissement d'1 million d'euros, même plus si c'est du hors taxes, bref c'est un chantier qui va dépasser allégrement les 3,5 millions d'euros. C'est-à-dire que ce n'est pas un petit chantier.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

18-Demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public – Transition énergétique – Rénovation du réseau d'éclairage public des rues Guy Môquet/Faidherbe/Carrefour Jean-Jaurès/Epinette

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Par délibération du 8 juin 2016, le conseil municipal a approuvé la demande de subvention au titre du FSIL, pour les travaux de rénovation du réseau d'éclairage public des rues Guy Moquet/Faidherbe/ carrefour Jean Jaurès/Epinette dont l'objectif est une meilleure consommation énergétique de nos équipements.

Cette opération participe en effet à la transition écologique des équipements municipaux et entend s'inscrire dans une perspective de développement durable, conformément à notre agenda 21, en prenant en compte les mesures indispensables aux économies d'énergie par l'installation de luminaires haute performance (LED), d'une temporisation de l'intensité par économiseur d'énergie, la suppression des sur éclairements...

Ces travaux sont menés en partenariat avec les travaux d'assainissement réalisés sur ces axes par la MEL.

Le coût prévisionnel des travaux était initialement fixé à hauteur de 661.000 euros, correspondant à une intervention municipale sur le périmètre concerné par les travaux d'assainissement.

Ainsi, n'était pas prise en compte la partie de la rue de l'Epinette (comprise entre l'impasse Degroote et la rue Lorthois), non concernée par l'intervention de la MEL.

Par souci de cohérence et afin de prévoir un réseau d'éclairage public rénové, continu dans ce tronçon de voie, il vous est proposé de l'intégrer dans l'opération de rénovation engagée par la commune.

Le montant global estimatif des travaux s'établit aujourd'hui à la somme de 698.500 euros HT.

La loi de finances 2017 a reconduit les perspectives de financement offertes par le FSIL auxquels ces travaux restent éligibles.

Il vous est proposé de renouveler la demande de subvention présentée en 2016 au titre du FSIL 2017 pour les travaux précités, sur un montant révisé de 698.500 euros HT à un taux de 40%.

M. le MAIRE : C'est la même chose, pour le même dossier mais là c'est dans le cadre de la transition énergétique, pour la simple et bonne raison que les nouveaux poteaux d'éclairage public que nous allons implanter vont être équipés de LED à économie d'énergie. Donc il y a un dispositif qui peut nous permettre d'obtenir une subvention du fonds de soutien de l'investissement public dans le cadre du volet transition énergétique.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

AGENDA

Mardi 7 février, 20h : Mouvaux en Concert – Récital chant et piano - Auditorium

Vendredi 10 mars, 15h : Cross des écoles primaires - Complexe sportif

Samedi 11 mars, de 10h à 18h : Forum des aînés, Espace Jean Richmond

Dimanche 12 mars, de 14h à 18h : Après-midi dansant organisé par le CCAS en partenariat avec le Rotary Club – salle Durieux

Mardi 14 mars, 20h : Mouvaux en Concert – Récital violon et piano - Auditorium

Mercredi 22 mars, 19h : Conseil municipal

M. le MAIRE : Voilà, c'était le dernier conseil municipal de Monsieur TEMPELAERE, de son prénom Jean-Louis, qui a été donc à mes côtés, de tous les conseils, depuis mon élection. On ne se connaissait pas du moins en 2008, on a appris à un peu mieux se connaître, je pense qu'on a fait un bon bout de chemin ensemble, ça passe vite en fin de compte, ça va très très vite, parfois ça va même beaucoup trop vite. Donc il fait valoir ses droits à la retraite et nous allons vous faire l'honneur de la ville pour votre engagement municipal. Donc, je demanderai d'organiser une petite réception en votre honneur, il est évident que tout le personnel municipal y sera convié ainsi que tous ceux que vous avez côtoyés : le conseil municipal mais aussi les employés municipaux, les membres des comités de quartiers et tous ceux que vous souhaitez inviter, notamment ceux qui ont marqué votre carrière professionnelle, on passera un bon moment ensemble et comme je le dis, vous serez toujours le bienvenu dans cette mairie, avec la porte grande ouverte. On va peut-être même vous offrir une pierre dans cette Mairie, parce qu'il y en a une qui vous appartient et le siège avec votre nom. Allez soyons un petit peu plus sérieux, vous avez été vraiment de tous les plans de développement de cette commune, vous avez été l'artisan à toutes et à tous une bonne soirée et donc nous fixerons la date en fonction des disponibilités de chacun mais il est encore là jusque début Mars. Nous comprenons dans sa tête qu'il est déjà un peu parti mais il y a quand même encore des beaux dossiers en ce moment, on essaye de l'appâter vous savez, c'est exactement comme les pêcheurs, on lance et l'appât est là. C'est vrai que les dossiers du Cœur de ville sont encore à terminer, le projet de la Carrière des Prés je sais qu'il y a un grand intérêt et les Carbonisages aussi, vous avez assisté à la dernière réunion des Carbonisages et vous avez aussi vu la gageure des échanges.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h40.